

# **ANTICIPATIONS ET MUTATIONS DES QUARTIERS DE LOOS**

PROJET DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE 2015 - 2020



# S O M M A I R E

**P R É A M B U L E** p. 4

**PARTIE 1 : Les enjeux**

**À la recherche des équilibres** p. 6

**1. Les potentiels urbains et économiques** p. 6

**2. Des fragilités socio-économiques** p. 8

**3. Des territoire en relégation** p. 10

**4. Identification des enjeux par quartier** p. 12

**PARTIE 2 : Le projet social et territorial**

**Anticiper les mutations des quartiers prioritaires** p. 21

**1. Un nouveau cadre stratégique** p. 21

**2. Quatre axes pour redéfinir la Politique de la Ville à Loos** p. 22

**3. Choisir son quartier : focus sur chaque secteur** p. 45

**PARTIE 3 : Les conditions de réussite du projet**

**Mobiliser et s'engager** p. 53

**1. La participation : une priorité transversale du projet** p. 53

**2. L'organisation de la gouvernance et du pilotage** p. 57

**3. Les engagements des partenaires** p. 60

# P R É A M B U L E



**L**a ville de Loos a connu de profondes mutations. Elle n'a eu de cesse de connaître un renouvellement lié aux grandes périodes économiques et urbaines de son histoire récente.

La ville n'a pas échappé à la désindustrialisation de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, apportant avec elle les problématiques de résorption des friches industrielles et la nécessaire mutation économique. Dès 1993, Loos saisit le tournant de la modernité en accueillant un pôle d'excellence dédié à la santé.

La ville a également vécu l'avènement d'un urbanisme de grands ensembles répondant à la demande croissante de logements d'après-guerre. Les différents secteurs sortis de terre dans les années 50 à 70 – les Oliveaux, Clémenceau, l'Épi de Soil et Schuman – connaissent, à partir des années 80, l'attention particulière des politiques de la ville.

Le profil social et économique de la ville est également marqué par ces mutations. L'habitat collectif, délaissé par la classe moyenne, s'est dégradé et a laissé place à des populations souvent défavorisées. Les différents dispositifs de la politique de la ville n'ont pas permis d'enrayer les dynamiques de ces secteurs qui cumulent aujourd'hui encore chômage, pauvreté, problèmes de santé, difficultés scolaires, insécurité, précarité, isolement... Les familles mono-parentales, les jeunes et les personnes isolées y sont plus représentées et plus vulnérables.

La ville de Loos doit ainsi relever de multiples défis : réconcilier son héritage urbain composé de quartiers juxtaposés dans l'espace et les époques ; connecter les potentiels de développement économique avec la population éloignée des nouveaux viviers d'emploi, rééquilibrer le peuplement communal pour apporter davantage de mixité.

**D**ans ce contexte, avec le tournant municipal de 2014, une nouvelle stratégie se dessine pour la commune autour d'une recomposition des équilibres urbains, économiques et démographiques.

Vivre à Loos doit devenir synonyme de choix pour chacun. La commune a de nombreux atouts pour permettre un épanouissement urbain : localisation stratégique, centralité métropolitaine, développement du site d'excellence d'Eurasanté, proximité avec le parc naturel de la Deûle, accessibilité des services... Autant de raisons de choisir de vivre à Loos.

Il appartient désormais de transformer les opportunités offertes à la commune et de s'appuyer sur des nouveaux principes d'action : la cohérence de l'aménagement urbain à l'échelle de la commune, la revalorisation de la nature en ville, l'affirmation du lien, de la participation et du vivre-ensemble et la nécessité de conduire une action publique efficace et raisonnée.

Sur ce chemin, deux opportunités majeures se présentent pour métamorphoser le visage des quartiers prioritaires de Loos.

D'une part, les grands principes de la réforme de la politique de la ville (Loi du 21 février 2014) insufflent une nouvelle ambition : la géographie prioritaire se resserre autour des quartiers les plus en difficultés ; le contrat de ville unique est désormais porté par la Métropole Européenne de Lille. Il permet de remobiliser l'ensemble des politiques publiques vers les quartiers prioritaires et de cibler les financements vers les enjeux métropolitains d'attractivité et de bien-vivre.

D'autre part, le 15 décembre 2014, le quartier des Oliveaux a été retenu « site d'intérêt national » dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Cette opportunité exceptionnelle permet d'ores et déjà d'envisager de sortir le quartier de ses difficultés par la mise en œuvre d'un ambitieux projet de développement territorial couplé à des dynamiques de cohésion sociale redéfinies. L'ouverture de ces champs des possibles engage les réflexions sur les mutations des quartiers à l'horizon 2030.

Le projet de territoire de la ville de Loos s'inscrit donc comme document fondateur du redéploiement de la politique de la ville à Loos. Il est le fruit d'un travail partagé entre les acteurs locaux, les élus et services municipaux, les partenaires et les habitants des quartiers.

Il décline localement les principes posés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et prolonge les objectifs du contrat cadre métropolitain à l'échelle communale.

L'objectif du projet est d'anticiper, au niveau local, les mutations urbaines et sociales des quartiers prioritaires au sein d'un projet cohérent et coordonné entre les différents partenaires. Le projet précise la stratégie intégrée de la ville, c'est-à-dire l'articulation entre les dimensions sociales, économiques et urbaines.

Le projet doit déterminer les moyens à mettre en place pour que les habitants « choisissent » de vivre dans nos quartiers !

Il repose sur un diagnostic synthétique, révélant les difficultés et les enjeux sociaux et territoriaux des quartiers loossois. Il fixe dans un second temps les grands axes qui impulsent la stratégie locale d'intervention : renforcer l'intégration, la cohésion et le développement social ; accompagner les mutations urbaines des quartiers ; favoriser le développement économique et l'emploi ; développer les conditions du bien-vivre ensemble. Enfin, le projet de territoire pose les modalités d'actions et de gouvernance pour mener au mieux le projet de territoire.

En juin 2015, ce document sera annexé à la délibération municipale portant sur le contrat de ville 2015-2020 ainsi qu'au contrat cadre métropolitain.



# PARTIE 1 : Les enjeux

## À la recherche des équilibres

### 1. Les potentiels urbains et économiques

#### 1.1. Une situation stratégique mais des quartiers enclavés

La ville de Loos se situe dans la première couronne de la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui compte 85 communes et 1 091 438 habitants. Avec 21 692 habitants (INSEE, 1er janvier 2015), elle est la dixième commune la plus peuplée de l'agglomération. Elle s'étend sur 695 hectares, ce qui représente 3121 habitants/km<sup>2</sup> (moyenne métropolitaine : 1785 habitants/km<sup>2</sup>).



Loos dans la Métropole Européenne de Lille

Loos est une commune située entre différents territoires : Lille, cœur de Métropole, les Weppes du sud-ouest aux paysages agricoles et les villes de la couronne sud, avec lesquelles elle présente des similitudes socio-économiques.

De grands axes de communication métropolitains traversent la commune d'Est en Ouest et marquent des ruptures dans le tissu urbain : le canal de la Deûle, l'autoroute A25 et la voie ferrée.

Certains axes assurent quant à eux des continuités spatiales et urbaines : le cœur urbain de Loos s'étend le long de l'axe qui relie historiquement Lille et Béthune : la rue du Maréchal Foch et de nombreuses interfaces (rues, immeubles, entreprises...) relie Loos et Lille sur la frange Est de la commune.

Les quartiers prioritaires de la ville de Loos : les Oliveaux, Clémenceau-Kiener et l'Épi de Soil ne sont pas connectés à ces principaux axes de communication. Les trames viaires de ces quartiers sont restées des axes secondaires. L'accessibilité est rendue difficile par le nombre restreint d'entrées et de sorties routières et par une architecture cloisonnante : on peut parler d'enclavement physique de ces secteurs. L'attractivité économique de ces quartiers est donc limitée et leur vocation est essentiellement résidentielle. La réalisation d'un tronçon de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest et d'un échangeur autoroutier sur l'A25, dont les tracés sont inscrits dans le SCOT, pourrait permettre de désenclaver efficacement l'Ouest et le Sud-Ouest de la commune et de transformer le quartier des Oliveaux en une véritable entrée de ville.

#### 1.2. Un pôle métropolitain structurant mais déconnecté des quartiers prioritaires

Profondément marquée par son passé industriel présent au nord de la ville, Loos a entamé un tournant économique en accueillant au Sud-Est de son territoire un pôle d'excellence<sup>1</sup> dans la filière biologie-santé à l'international. Situé pour l'essentiel sur le territoire de la commune de Loos, le parc Eurasanté fait partie des cinq pôles d'excellence de la métropole Lilloise<sup>2</sup>.

Avec le Centre Hospitalier Régional, il constitue le plus grand campus hospitalo-universitaire d'Europe : le pôle est composé de 812 entreprises, dont Diagast, spécialiste de l'immuno-hématologie ou le laboratoire Genfit, spécialiste dans la découverte de nouveaux médicaments. Il comprend 15 000 étudiants, 2 000 chercheurs, trois facultés (Médecine, Pharmacie, Odontologie) et 23 écoles d'ingénieurs.

Les porteurs politiques d'Eurasanté sont la Ville de Loos, la Ville de Lille, le CHRU de Lille et le GIE Eurasanté (ce dernier est en charge de la promotion du site). La MEL réalise le développement du site. Le

1 Un pôle d'excellence : parcs d'activités de tertiaire supérieur spécialisé dans un secteur d'activité.

2 Les quatre autres pôles d'excellence de la MEL : Euralille, le quartier des affaires ; la Haute Borne, parc scientifique pour la recherche fondamentale ; l'Union, dédiée aux professionnels du textile ; Euratechnologies dédié aux technologies de l'information et de la communication ; Eco-Industria dédié aux industries du recyclage et de la valorisation.



parc bénéficie d'un périmètre économique avantageux. Il s'agit d'un « territoire entrepreneur », ancienne Zone Franche Urbaine (ZFU), qui permet aux entreprises qui s'y implantent de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales pendant 5 ans.

Eurasanté est un vivier d'emplois majeur pour le secteur. Cependant, plusieurs facteurs limitent l'accès des Loossois à ces emplois, et notamment structurels : la filière médicale demande une formation adaptée et un niveau de qualification technique supérieur. Néanmoins, des emplois moins qualifiés existent.

Espace de transition entre le tissu urbain dense au nord et le Parc de la Deûle au Sud, le parc d'Eurasanté, conçu selon des principes de « haute qualité environnementale », tisse des liens entre les territoires morcelés de la proche périphérie lilloise : le quartier de l'Épi de Soil excentré du centre-ville de Loos, le quartier limitrophe de Lille-Sud, la ville de Wattignies, ainsi que les territoires du Parc de la Deûle. La connexion avec le quartier des Oliveaux n'est pas assurée.



### **1.3. L'environnement, un atout face à la densité**

Deux fois plus dense que la moyenne métropolitaine, la ville de Loos présente de multiples visages où se mêle son héritage industriel avec un habitat ouvrier, un style propre au ville nouvelle avec un habitat vertical, un quartier d'excellence et son activité monofonctionnelle, une ville « banlieue » parsemée de maisons pavillonnaires, une ville de passages avec ses 22000 véhicules par jour sur la rue principale, et une ville à la campagne et ses paysages agricoles... Face à ce morcellement, comment parvenir à redonner une cohérence territoriale à la commune tout en offrant aux Loossois une qualité de vie supérieure à l'existant ?

Si le tissu urbain présent au nord de la ville est dense, le sud de la commune s'ouvre sur un véritable « potentiel naturel ». En effet, dans le prolongement du parc de nature et de loisirs, poumon vert de 17 hectares situé au sud du quartier des Oliveaux, une zone de terres agricoles pourrait être valorisée et ainsi mettre en lien les Oliveaux, Eurasanté et l'espace naturel du parc de la Deûle dans le cadre d'un aménagement de trame verte.

Le quartier des Oliveaux, particulièrement verdoyant, présente un potentiel de développement stratégique dans le cadre du projet d'aménagement d'une trame verte. Il assurerait en effet la liaison environnementale entre le parc de loisirs et de nature au Sud, le centre-ville au Nord et la carrière de craie à l'Ouest.

Cet enjeu environnemental remarquable pour une ville située en limite immédiate du cœur de la métropole doit permettre de renforcer les liaisons inter-quartiers avec les espaces de centralité pour faire de Loos une écoville connue et reconnue.



## 2. Des fragilités socio-économiques

### 2.1. Qui sont les Loossois ?

#### ■ Une population en augmentation et bien implantée

Le boom démographique de la ville de Loos se situe dans les années 50-60. Passant de 14 882 habitants en 1954 à 18 367 en 1962 puis à 21 007 en 1968. Depuis 1982, la population de Loos augmente. Entre 1999 et 2008, plus rapidement que dans Lille Métropole (+0,17% par an contre 0,04% par an dans la Couronne Sud et +0,14% dans Lille Métropole). Le cap des 22 240 habitants était passé au 1er janvier 2011. La construction de 900 nouveaux logements, répartie de 2006 à 2015, devrait augmenter le nombre de ménages. On comptait, en 2009, 8950 foyers. Le solde migratoire est déficitaire depuis 1982. Entre 1999 et 2007, il atteint -0,45% par an (-0,60% dans Lille Métropole).

La population de Loos est relativement bien implantée : on constate que 42,8% des ménages loossois sont implantés depuis plus de 10 ans et près du tiers (26,5%) y est installé depuis plus de 20 ans. 42,3% des ménages loossois ont emménagé depuis 2 à 9 ans. Enfin, 15% d'entre eux ont emménagé il y a moins de 2 ans.

#### ■ La structure par âge marquée par une représentation plus prononcée de la jeunesse et de la vieillesse

La population loossoise est jeune : en 2009, 26,5% des Loossois ont entre 0 et 19 ans. 19% ont entre 0 et 14 ans et 25% ont entre 15 et 29 ans. On dénombre 2 339 jeunes scolarisés à Loos de la maternelle au collège. La population de la commune est plus jeune que dans la Couronne sud. L'indice de jeunesse vaut 1,53 en 2007 contre 1,42 dans la Couronne sud.

Elle est cependant plus âgée que dans la Métropole lilloise (1,72). La part des personnes de plus de 65 ans représente 12,5% de la population. Les personnes de plus de 60 ans sont particulièrement présentes dans le centre. Il s'agit d'une population à tendance fragile puisqu'en plus de subir les effets du vieillissement, on peut constater que les personnes vieillissantes vivent seules : plus d'un tiers des 65-79 ans vit seul et cela concerne plus d'une personne sur 2 pour les 80 ans et plus. A noter que Loos, ville de tradition ouvrière, compte une population de retraités très vivante mais aux revenus modestes voire faibles lorsqu'il s'agit de retraites de réversion par exemple.

#### ■ Des ménages plus petits et plus modestes que la moyenne

Le revenu médian par unité de consommation est inférieur à 8% à celui observé dans Lille métropole (15 663 euros annuels en 2008 contre 16944). Les ménages ayant un revenu inférieur à 60% du plafond HLM représentent 35% des ménages en 2009, soit une proportion supérieure à Lille métropole (32% et à celle de la Couronne Sud : 26%). La part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté est plus élevée que dans Lille métropole (21,4% en 2007 contre 20,6% dans Lille métropole et 15,6% dans la Couronne sud). En 2009, 13% des ménages sont fortement dépendants des allocations versées par la CAF (ces dernières représentent la moitié de leurs revenus), c'est également la moyenne de Lille métropole (14%).

### 2.2. Le profil des activités économiques et de l'emploi

*Le profil statistique provient des données locales de l'INSEE<sup>3</sup>.*

#### ■ Des activités dominées par le secteur tertiaire<sup>4</sup>

L'économie loossoise, comme la plupart des communes françaises, s'est redéployée dans une économie de services<sup>5</sup>. La vocation anciennement industrielle de la ville (industries textiles, chimiques, imprimerie, distillerie - le « Genièvre de Loos ») a décliné progressivement.

<sup>3</sup> INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

<sup>4</sup> En économie, le secteur tertiaire fait partie des trois secteurs économiques définis dans la comptabilité nationale : il regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie du secteur primaire ou du secteur secondaire. Il s'agit du secteur qui produit des services.

<sup>5</sup> Un service est une prestation qui consiste en « la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle » ou en « la fourniture d'un travail directement utile pour l'utilisateur, sans transformation de matière ». Les services sont consommés dans le même temps nécessaire pour les produire. Pour cette raison, ils sont considérés comme n'étant pas « stockables ».



Le secteur d'activités dominant en nombre d'établissements est celui du « commerce, transports et services » : en 2009, on dénombre 575 établissements actifs sur un ensemble de 918 établissements implantés à Loos œuvrant dans ce secteur d'activité. Viennent ensuite : le secteur « administration publique, enseignement, santé, action sociale » qui comptabilise 217 établissements ; le secteur « construction » qui compte 62 établissements et enfin le secteur « industrie » avec 59 établissements et le secteur « agriculture » avec 5 établissements.

Le secteur d'activité « administration publique, enseignement, santé, action sociale » est celui qui emploie le plus grand nombre de salariés : 3154 sur les 7113 salariés au 31 décembre 2009. Loos bénéficie de l'implantation de nombreux établissements de santé, d'enseignement et d'action sociale bien supérieure à la moyenne de l'arrondissement : 23,6 % d'établissements à Loos contre 17,6 % dans le reste de l'arrondissement. Les secteurs « commerce, transports et services » et « industrie » suivent par leur masse salariale qui s'élève respectivement de 1822 salariés et de 1645 salariés.

L'activité agricole est encore présente : si le nombre d'exploitation est passé de 14 à 8 entre 1988 et 2000, la superficie agricole utilisée a été multipliée par 2 pendant cette période, passant de 6 hectares à 13 hectares.

Il faut noter que les Loossois sont près de 80% de « navetteurs ». En effet, 20,9% des actifs de 15 ans et plus travaillent à Loos. Ils sont 74% à travailler dans une autre commune du Nord et à faire quotidiennement des déplacements domicile-travail.

### ■ **L'emploi à Loos : un taux de chômage proche des moyennes locales et une sur-représentation des employés**

En 2009, 8315 Loossois occupaient un emploi. La situation de l'emploi est proche des moyennes locales. On retrouve un taux d'activité des 15-64 ans de 65,4%, chiffre légèrement inférieur à la moyenne de l'arrondissement située à 69% et légèrement supérieur à celui de Lille s'élevant à 64,6%.

Le taux de chômage des 15-64 ans avoisine les moyennes locales : 14,7% pour Loos et 14,2% pour l'arrondissement. En 2012, 1791 personnes étaient demandeurs d'emploi à Loos. En 2013, l'analyse des besoins sociaux montre une diminution du nombre de chômeurs de 3,9% soit 72 chômeurs de moins qu'en 2012. Le dynamisme du secteur d'Eurasanté peut contribuer à cette tendance.

Comparativement aux Zones Urbaines Sensibles démographiquement comparables à Loos, la situation de la ZUS des Oliveaux s'inscrit parmi les zones les moins touchées par le chômage : 17% de chômage dans cette zone pour une moyenne des ZUS de l'arrondissement de 26,3% (moyenne de l'arrondissement : 12,6%). Il convient cependant de nuancer ce chiffre, dans le contexte où l'habitat et la sociologie du quartier des Oliveaux sont très hétérogènes.

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée pour la commune est celle des employés qui représentaient en 2009, 31,8% de la population. Ils sont en sur-représentation par rapport aux autres communes du Nord. Venaient ensuite les professions intermédiaires représentant 29,5%, puis les cadres et professions intellectuelles supérieures et les ouvriers (respectivement, 17,7% et 17,6% de la population). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont quant à eux en sous-représentation comparativement à la moyenne départementale. Pour terminer, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les agriculteurs exploitants ferment la marche (avec, respectivement, 3,4% et 0,1%).



## 3. Des territoires en relégation

### 3.1. Les inégalités économiques et sociales en chiffres

Indicateurs clés par secteur	Les Oliveaux	Clémenceau -Kiener	Unité urbaine
Sources : Insee indicateurs clés de la politique de la ville (Secteurs ZUS et NQP)			
<b>• Caractéristiques de la population</b>			
Population des ménages (fin 2009)	6236	2085	977204
Évolution relative de la population des ménages (de fin 2007 à fin 2009)	1,1	- 0,8	1,2
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants (fin 2009)	4,1	4,7	5,1
Indicateur de jeunesse (fin 2008)	1,67	2,74	1,74
Part des ménages d'au moins 6 personnes (fin 2009)	4,4	3,4	3,6
<b>• Caractéristiques de l'habitat</b>			
Surface du logement par personne (2009)	32,7	30,0	35,3
Part des ménages locataires (fin 2009)	68,6	71,8	49,1
Part des ménages locataires en HLM (fin 2009)	nc	53,5	21,5
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans (fin 2009)	53,7	56,9	49,2
<b>• Caractéristiques socio-économiques</b>			
Revenu par unité de consommation médian (2009)	13137	13812	17139
Part de la population à bas revenus (2009)	16,7	13,1	12,6
Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat (2007)	54,7	40,5	38,2
Part des ménages concernés par une allocation chômage (2009)	20,9	21,3	18,6
Indicateur d'activité des 25-64 ans (fin 2009)	77,0	78,7	78,4
Part des employés et ouvriers dans la population active occupée (début 2007)	76,2	71,4	57,6
Indicateur de comparaison de revenu avec le voisinage (2009)	0,76	0,82	-
<b>• Caractéristiques de mobilité</b>			
Personnes motorisées	70	Inc.	Inc.
<b>• Caractéristiques de santé</b>			
Données à actualiser			
<b>• Caractéristiques de sécurité</b>			
Données à actualiser			

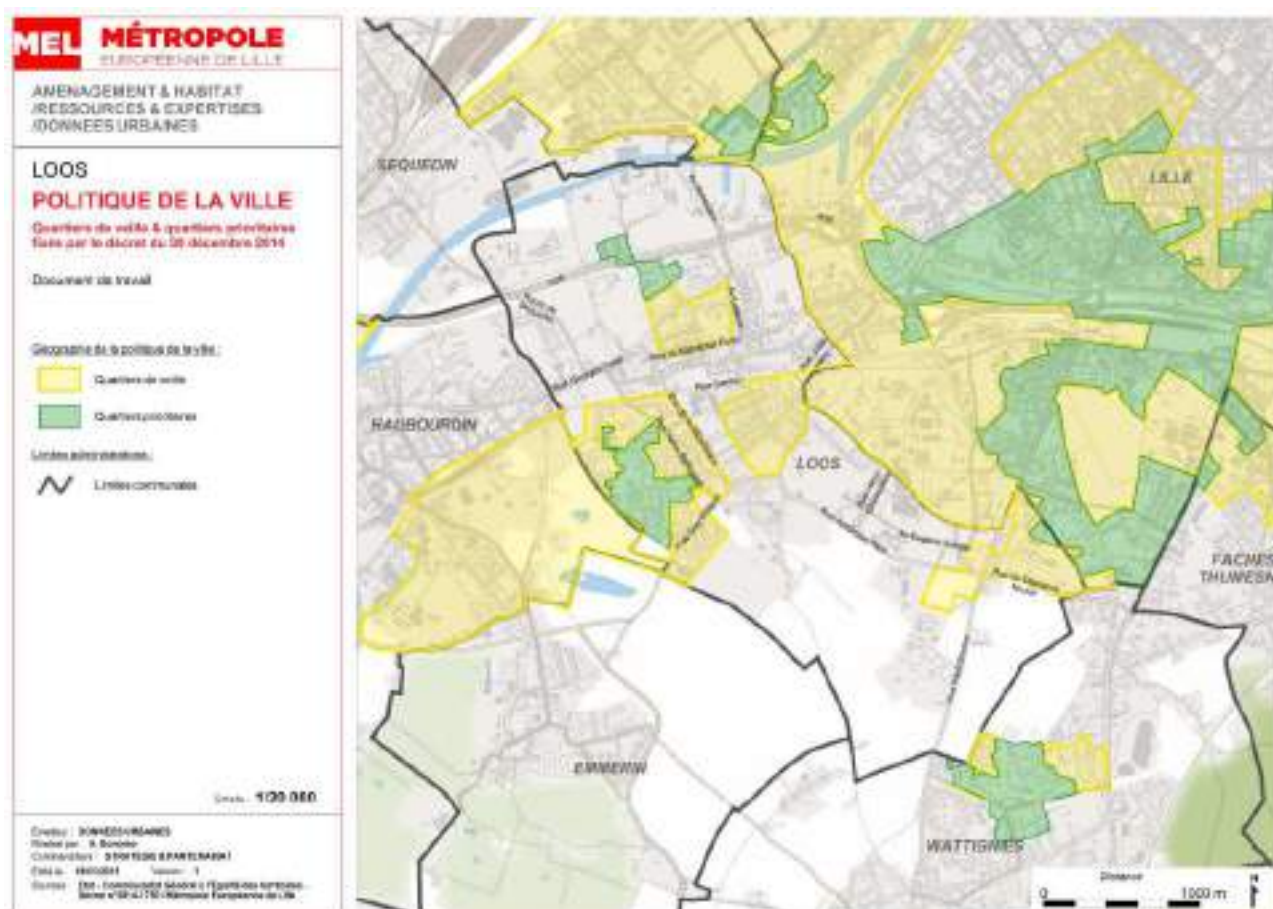
### 3.2. La géographie prioritaire sur la commune de Loos

La Politique de la Ville est investie sur le territoire communal depuis le lancement des opérations DSQ en 1989. Jusqu'en septembre 2014, quatre quartiers loossois faisaient l'objet d'une contractualisation avec l'État : le quartier Clémenceau-Kiener, les Oliveaux, l'Épi de Soil et le secteur Schuman – et notamment au travers du Contrat Urbain de Cohérence Sociale (CUCS), établi en 2007. Des dispositifs contractuels thématiques comme la réussite éducative bénéficiaient également de cofinancements de l'État. Dans le cadre de cette politique, Loos a accompagné de nombreux partenaires et projets pour les quartiers.

Le 21 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a modifié la géographie prioritaire en la recentrant sur 1200 quartiers au lieu de 2500. Une nouvelle génération de contrat de ville a pris effet pour la période 2014-2020 avec le Contrat de Ville porté par la Métropole Européenne de Lille. Les projets intègrent désormais les actions de cohésion sociale, les opérations de renouvellement urbain et les politiques de droit commun.

L'ensemble des quartiers prioritaires de la commune concerne plus de 8000 habitants, plus du tiers de la population totale. Trois secteurs d'intervention prioritaire ont été définis dans cette nouvelle étape décisive de la politique de la ville : le secteur Kiener-Clémenceau, les Oliveaux et l'Épi de Soil. Des territoires de veille ont également été retenus, en prolongement des secteurs en quartiers prioritaires et permettent de maintenir un niveau de vigilance sur les secteurs qui sortent de la géographie prioritaire et notamment : le quartier Schuman et une grande partie de l'Épi de Soil.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2), qui s'étend sur la période 2014 – 2024, a retenu le secteur des Oliveaux parmi les 200 quartiers sur 1300. Le quartier a été retenu « site d'intérêt national », statut qui lui reconnaît le cumul de difficultés sociales et d'importants dysfonctionnements urbains, justifiant de cette solidarité nationale.





## 4. Identification des enjeux par quartier

### 4.1. Le quartier Clémenceau – Kiener : une nouvelle identité à trouver

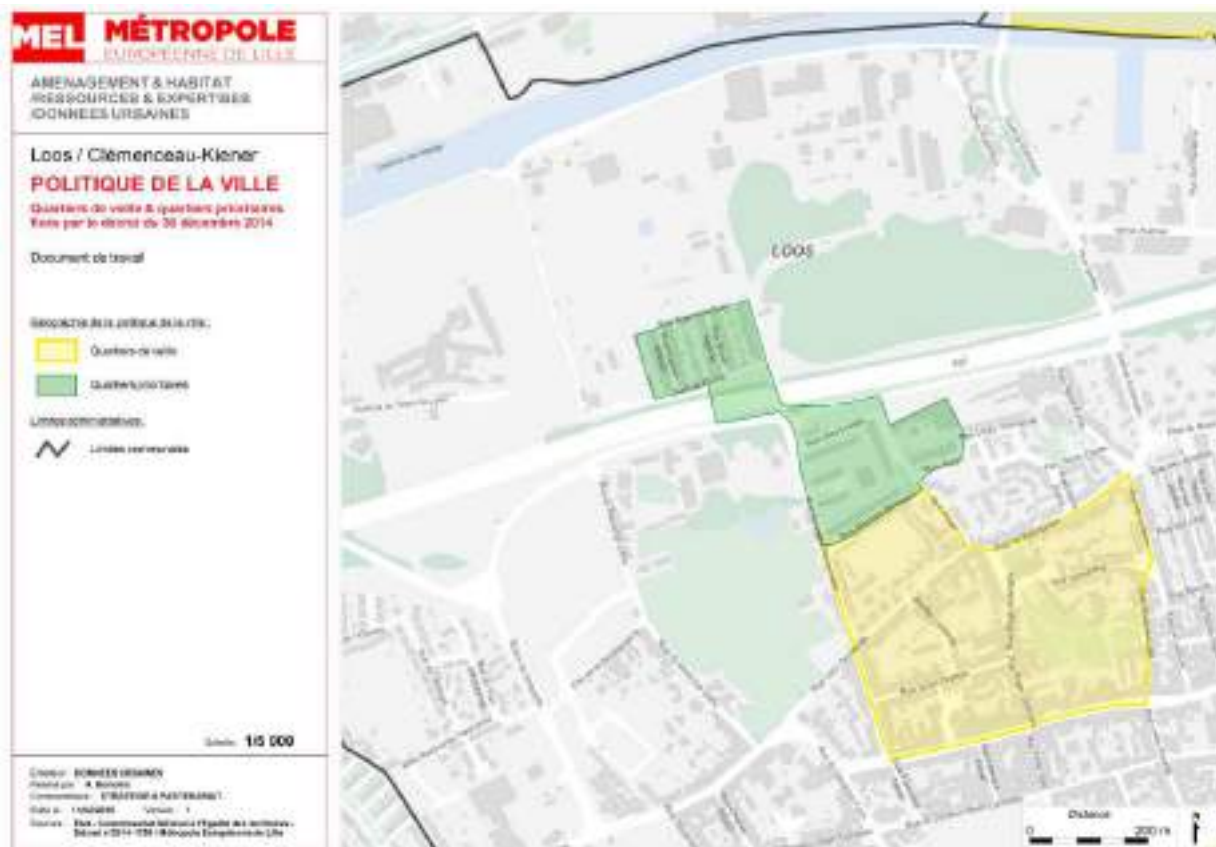
Au Nord de la commune, le **secteur Clémenceau-Kiener**, situé dans le secteur « Loos – Centre ville » (Iris INSEE), est inséré dans le tissu urbain historique et proche du centre. Il présente des caractéristiques socio-économiques défavorables, qui justifient son classement en Politique de la Ville depuis 1996 (Contrat de Ville puis CUCS et Réussite éducative). Le secteur comprend deux quartiers à l'architecture très différente :

→ **Le quartier Kiener** se compose de 125 maisons individuelles, habitat ouvrier du XIX<sup>ème</sup> siècle dépendant à l'origine de l'usine Kulhman voisine, toujours en activité. Ces maisons sont à présent à plus de 80 % habitées par des propriétaires occupants.



→ **Le quartier Clémenceau** comprenait 757 habitants en 2007, dont 43 % de moins de 20 ans. 34, 4 % des familles sont monoparentales, et 17, 7 % des chefs de famille sont au chômage. Il s'agit d'un ensemble de 5 immeubles en barres de quatre étages, composés de 248 logements. Plus de 65% des logements sont des types 4 ou 5, donc pour des familles importantes. Le taux de rotation est de 8 % en 2010, une rotation constante depuis près de 10 ans. L'habitat est en très mauvais état et nécessite une intervention urgente (réhabilitation).





## ■ Requalifier le cadre de vie

### • **Surmonter l'isolement urbain**

Situé à environ 400 mètres au nord de la rue du Maréchal Foch, le quartier Clémenceau est proche du centre-ville. En revanche, sa position par rapport au réseau viaire et aux autres îlots crée son isolement. Le quartier tourne le dos aux îlots du centre-ville et s'ouvre uniquement sur la rue Clémenceau. Au nord, il est bordé par l'A25, en surplomb. A l'ouest, le grand parc du lycée Saint Vincent de Paul et l'îlot Bigo-Danel présentent au quartier un long mur d'enceinte.

Au delà, s'étendent le quartier Kiener et des fonctions reléguées en bout de ville comme l'usine de produits chimiques, puis au-delà de la Deûle, le port de Lille. Le secteur est d'ailleurs concerné par le périmètre Seveso de l'usine de Produits Chimiques de Loos.

Depuis septembre 2012, ces deux secteurs ne sont plus desservis par le réseau de bus. La population du quartier doit rejoindre le centre-ville pour accéder au transport collectif.

### • **Sécuriser l'environnement routier et ferré**

L'accès au quartier Kiener est particulièrement accidentogène. Les carrefours des rues Clémenceau (voie départementale) et Galilée (voie communautaire) et celui des rues Galilée et Kuhlmann sont à repenser. L'aménagement d'un giratoire permettrait de sécuriser à long terme ce carrefour.

La sécurité routière de ce quartier n'est pas garantie : une voie ferrée desservant l'usine Kuhlman n'est plus correctement protégée.

### • **Un parc locatif à réhabiliter voire à recomposer**

La partie « Clémenceau » n'a fait l'objet d'aucune réhabilitation de la part de l'ancien bailleur, Vilogia, depuis le début des années 80. L'ensemble apparaît donc aujourd'hui relativement dégradé. L'ensemble des immeubles a été racheté en janvier 2013 par Partenord Habitat. En 2014, une réhabilitation complète du bâti est envisagée par le nouveau bailleur à partir de 2016. La ville et la métropole vont accompagner cette requalification par le réaménagement des espaces publics.

A noter également que le quartier pourrait voir un nouveau front bâti le long de la rue Georges Clémenceau afin de palier les éventuelles démolitions apportées dans le cadre du NPNRU (souhait d'en faire un site associé aux Oliveaux), sous réserve

## ■ Anticiper les nouveaux besoins

### • **Un besoin scolaire**

Le nombre d'enfants de moins de 5 ans a fortement augmenté sur le quartier depuis 3 ans : ils sont 93 contre 53 en 2007 (chiffres Vilogia). L'école La Fontaine, qui est la deuxième école maternelle du centre-ville, accueille près de 140 enfants répartis dans quatre classes. Une cinquième classe a été ouverte en septembre 2014. Cette école maternelle nécessiterait une rénovation de même que l'école primaire de secteur (l'école Voltaire), située en centre-ville, vieillissante et peu fonctionnelle.

Par ailleurs, le quartier a vu la reconversion d'anciens sites industriels dont friche Bigo-Danel et des opérations immobilières d'envergure : en face au quartier Clémenceau se construisent 340 logements. Un agrandissement conséquent doit donc être anticipé (classes, dortoirs, préau, emprise au sol pour agrandir la cour) puisque l'école va devoir répondre rapidement à la nécessité d'accueillir des élèves supplémentaires. Il y a donc urgence sur cette question.

Il est intéressant de noter qu'un terrain municipal de 8000 m<sup>2</sup> est disponible sur l'ancienne friche Bigo-Danel et pourrait recevoir un équipement municipal (éventuellement un groupe scolaire).

### • **Un besoin de services, d'activités économiques et de loisirs**

Dans le cadre des aménagements du quartier Clémenceau, le centre de gravité du quartier va probablement être amené à se déplacer, de la Place La Fontaine vers le centre Arago. En effet, est aménagé rue Arago, un complexe comprenant à la fois une structure sociale (activités familiales ; aide aux devoirs ; PMI, permanences des assistantes sociales, présence d'un adulte-relais ...), et la Maison de l'Amitié (centre de loisirs pour les jeunes).

Il faut cependant souligner que l'accès à la structure Arago n'est pas aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, et que l'étage vieillissant va être réaménagé dans le cadre de l'implantation du pôle Prévention – Réussite Éducative. Cela permettrait, à l'instar des Oliveaux, d'offrir de nouveaux services à la population (plateforme de médiation emploi ; santé ; prévention ; réussite éducative ...) dans une structure polyvalente.

Fortement demandée par les jeunes depuis quelques années, l'implantation d'un terrain multi-sports a été localisée, générant le moins de nuisances possibles.

#### **Principaux enjeux à envisager pour le quartier Clémenceau-Kiener :**

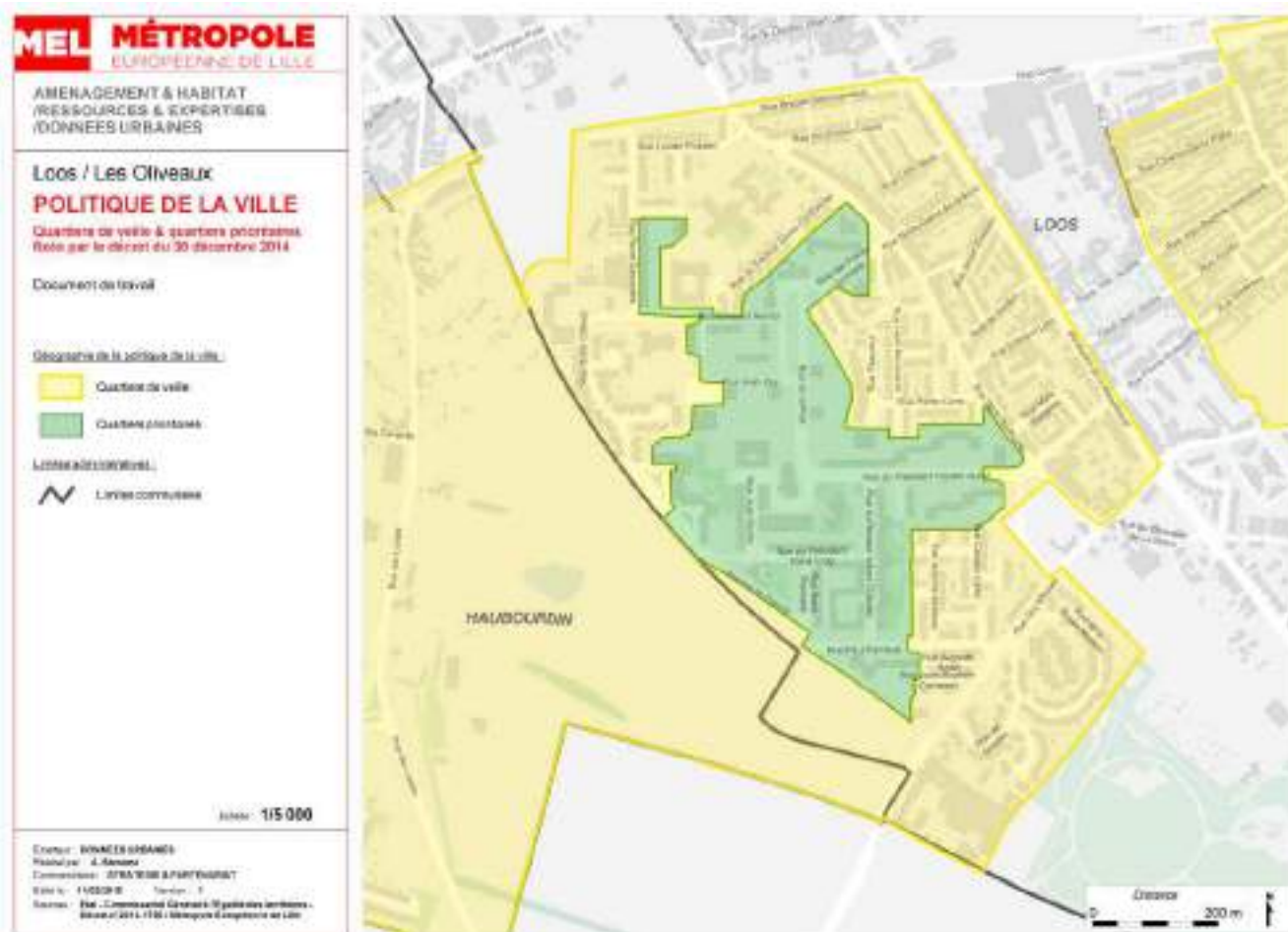
- **Permettre au quartier de « se retourner » sur le centre ville ;**
- **Apporter une diversité fonctionnelle au quartier ;**
- **Résoudre les points de circulation dangereux ;**
- **Anticiper les besoins de services pour de nouveaux habitants ;**
- **Offrir de nouveaux services à la population et une structure polyvalente ;**
- **Conforter les politiques publiques engagées (sécurité, réussite éducative, santé...)** ;
- **Rénover l'habitat et les espaces publics.**



## **4.2. Le quartier des Oliveaux : la rénovation au service d'une nouvelle centralité**

A l'Ouest, le **secteur des Oliveaux** comprend approximativement 8 000 habitants (soit un tiers de la population communale) répartis sur 2 800 logements, dont 1 800 logements sociaux. L'emblème du quartier est sans aucun doute la tour Kennedy qui pointe à 87 mètres et qui constitue ainsi la plus haute tour d'habitations au nord de Paris (220 logements).





## ■ Reconnecter le quartier avec la ville

- **Désenclaver le quartier et améliorer la circulation interne**

Le quartier des Oliveaux est un quartier d'habitat social construit dans les années 60-70, à la limite de la zone urbanisée de Loos, au bord de la campagne et peu accessible. Il ne bénéficie d'aucun flux susceptible de générer un développement urbain.

Comme cela est souvent souligné, le quartier souffre d'un enclavement, d'un déficit de raccordement à l'ensemble de la ville ainsi qu'aux voies de circulation. Le développement du quartier est pénalisé par une organisation urbaine peu cohérente et incompréhensible, sans point de repères, avec de vastes espaces sans vocation fonctionnelle. Si les espaces sont globalement bien entretenus, cela ne suffit pas à reclasser l'image de quartier « dortoir » doté d'une faible qualité de vie. A contrario, cela épargne les habitants des bruits de la circulation que ressent la population du centre-ville. De ce strict point de vue, le quartier est donc particulièrement calme en journée ou aux heures dites « de pointe ».

Le manque d'accessibilité du quartier depuis l'extérieur (peu de points d'entrée, coupure urbaine causée par la voie ferrée) et la mauvaise lisibilité des cheminements à l'intérieur du quartier sont à corriger. Le quartier est notamment compliqué d'accès par rapport au centre de la commune.

Contournant le secteur par l'Ouest et le Sud, le projet de Liaison Intercommunale Nord-Ouest (dite LINO) est inscrit dans le PLU. Cet axe de contournement Ouest et Sud permettrait de fluidifier la circulation, de désenclaver le CHR et le quartier des Oliveaux. L'aménagement de cet axe prévoit deux ouvrages stratégiques : la réalisation d'un passage sous la voie de chemin de fer et la construction d'un échangeur autoroutier avec l'A25.

- **Se connecter aux centralités existantes et en projet**

Le quartier est entouré de centralités auxquelles il n'est pas relié. Les liens avec les quartiers environnants

sont fortement limités par la présence de frontières urbaines ou mentales constituées par : au Nord de la voie ferrée, le centre-ville de la commune ; au Sud-Est, s'étend la ZAC d'Eurasanté ; au Sud-Ouest, la carrière devrait être reliée au parc de la Deûle et accueillir un tronçon de la LINO ; au Sud, le parc de nature et de loisirs de la ville.

## ■ **Redéployer le peuplement du quartier**

### • **Faire évoluer le parc de logement social**

Composé à plus de 80% de collectifs, les logements du quartier ont bénéficié d'une réhabilitation sur 12 ans depuis les années 1990. Leur performance énergétique se situe en classe C (source : Partenord Habitat). De nombreux investissements ont été engagés depuis 25 ans, notamment en matière de réhabilitation des tours les plus hautes. Le bâti est plutôt de bonne qualité.

Néanmoins, l'habitat souffre d'une faible diversité : 88 % de logements sociaux et une quasi-absence d'offre à destination des ménages en début de parcours résidentiel.

### • **Attirer de nouveaux habitants**

La rénovation des quartiers devra également proposer une offre pour les étudiants, les jeunes retraités et les actifs du parc d'Eurasanté et du CHRU, pour qui la situation et les services présents sur le quartier doivent être un motif d'implantation.

## ■ **Recréer un espace de centralité**

### • **Reconnecter les zones d'habitat et la centralité du quartier**

La géographie interne du quartier montre des logements individuels, érigés en périphérie et davantage tournés vers l'extérieur du quartier. Les entrées de lotissements sont souvent raccordées directement sur des voies en limite extérieure des Oliveaux (la rue Henri Barbusse, par exemple). Les habitants de ces rues ont souvent le sentiment de ne pas résider véritablement dans le quartier et leur centre d'intérêt est orienté vers le centre-ville. Cette orientation spécifique est probablement à repenser dans le cadre du dimensionnement du centre commercial des Oliveaux.

### • **Un équipement structurant qui manque d'attractivité**

Au cœur du quartier, le centre commercial n'a subi aucune rénovation lourde depuis sa création, en 1968. L'équipement, qui comprend dix cellules, fait l'objet d'un entretien minimum de la part du propriétaire privé.

Un projet est à l'étude depuis quelque temps avec l'EPARECA et la MEL, visant à déplacer ce centre commercial de quelques centaines de mètres vers l'Ouest. Une attention particulière devra donc être apportée à la friche commerciale qui pourrait demeurer en plein centre de ce quartier.

Néanmoins, l'option de réhabilitation des locaux existants ne peut être écartée d'emblée, compte-tenu de la situation centrale de ces commerces.

## ■ **Lever les difficultés socio-économiques**

### • **Miser sur le paysage de l'emploi**

Les données émanant de l'INSEE, Pôle Emploi ainsi que de l'ADU apportent une image contrastée de la situation du chômage. Le taux de chômage, que l'on peut situer aux alentours 20% est élevé et plus important que sur l'ensemble de la commune. Pour autant, le comparatif avec les autres quartiers prioritaires témoigne d'une situation qui n'est pas significativement dégradée comme peut l'être celle du quartier voisin du Faubourg de Béthune (à Lille), ou celui de la Bourgogne (à Tourcoing).

L'écart n'est pas anodin car la différence de taux de chômage varie du simple au double ! L'étude de l'ADU, réalisée sur l'ensemble de l'arrondissement, montre que le quartier des Oliveaux connaît le taux de chômage le moins élevé de tous.

Concrètement, même s'il reste difficile d'accéder à l'emploi pour les jeunes (le taux de chômage des moins

de 25 ans grimpe à 41%), les habitants parviennent néanmoins, dans leur grande majorité, à trouver du travail. Les Oliveaux ont, de ce fait, beaucoup moins d'adultes, chefs de famille, en situation de chômage de très longue durée comme cela peut être le cas dans d'autres quartiers prioritaires de la Métropole.

A noter que le niveau de qualification et le taux de diplômés restent très bas sur les secteurs en politique de la ville. Le projet de cohésion sociale et territoriale doit veiller à rectifier cette dynamique.

- **Conforter et coordonner le rôle des acteurs socio-éducatifs**

Dans le domaine éducatif, la situation du quartier n'est pas favorable : 85% des enfants du quartier appartiennent aux catégories socio-professionnelles défavorisées contre 73% pour la commune et 63% pour l'ensemble de la Métropole. Fort logiquement, la proportion de boursiers y est plus importante. Le collège Descartes y est peu attractif. Le renforcement de son attractivité doit constituer une priorité des années à venir.

Dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance et de la jeunesse, la municipalité met en œuvre de nombreuses actions en direction des publics tout au long de la vie.

Le pôle petite-enfance géré par la Ville se situe à 80% sur le quartier des Oliveaux. A ce titre, la crèche municipale accueille des familles résidant sur l'ensemble du territoire communal et génère un flux interquartier. Le comparatif des revenus de la halte-garderie témoigne d'une grande mixité sociale. Les règles de la P.S.U. permettent aux familles les plus modestes d'utiliser cette structure de socialisation du jeune enfant.

Les structures Animation-Loisirs sont implantées sur les quartiers prioritaires de la commune. Elles touchent près de 920 personnes (enfants et familles) au sein des Oliveaux, avec l'Espace Mosaïque et le Centre Prévert et 219 personnes au sein de Clémenceau-Kiener avec le Centre Arago et la Maison de l'Amitié. De nombreuses activités y sont déployées dans les champs des politiques éducatives, de loisirs et sport et de culture.

Les dispositifs d'accompagnement socio-éducatifs en direction des publics les plus vulnérables mobilisent une équipe de réussite éducative dédiée aux enfants de moins de 11 ans et leurs familles, et une équipe de prévention spécialisée pour les 11/25 ans. Les projets pédagogiques prévoient que ces équipes favorisent l'orientation sur les lieux d'accueil existants et les activités proposées par le service Animation.

D'une manière générale, on constate que les structures du quartier trouvent leur public. Cela tient à la volonté, l'intérêt des familles mais aussi au dynamisme des professionnels de l'Éducation qui sont attentifs à l'évolution des enfants.

Cependant, les familles expriment un réel besoin d'information et de soutien dans leurs démarches. En effet, il n'est pas toujours évident pour les équipes et les familles de trouver le bon interlocuteur ou la bonne institution, surtout lorsque l'on s'adresse au domaine associatif très riche : épicerie solidaire, secours populaire, aide aux victimes, aide aux demandeurs d'asile, hébergement en foyer d'urgence... Un travail de coordination apparaît indispensable pour rendre l'action publique et associative plus pertinente.

En matière de précarité, notamment du RSA, le quartier connaît une situation plus dégradée que sur l'ensemble de la commune. Avant la fusion du RMI et de l'Allocation de Parent Isolé, les Oliveaux connaissaient une part importante d'allocataires de l'API. Ce phénomène de monoparentalité, au-delà de l'indicateur de pauvreté induit, est à prendre en compte dans le cadre des dispositifs de soutien aux familles dans le domaine éducatif.

## ■ **Adapter le quartier aux principes de développement durable**

Le projet de rénovation urbaine du quartier des Oliveaux est propice aux réflexions d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable et à réduire l'empreinte écologique du quartier, en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, piliers du développement durable.

Dans cette optique et fidèle aux principes de développement durable qui placent la concertation au cœur du processus, les habitants seraient impliqués dès la conception du quartier ou au démarrage du projet de réhabilitation.

La refonte de ce quartier attachera une importance particulière à la mixité socio-économique, culturelle et générationnelle, tout en permettant un accès plus facile à des activités sportives et culturelles. Du point de

vue économique, les services et les commerces se voudront multi-fonctionnels.

**Principaux enjeux à envisager pour le quartier des Oliveaux :**

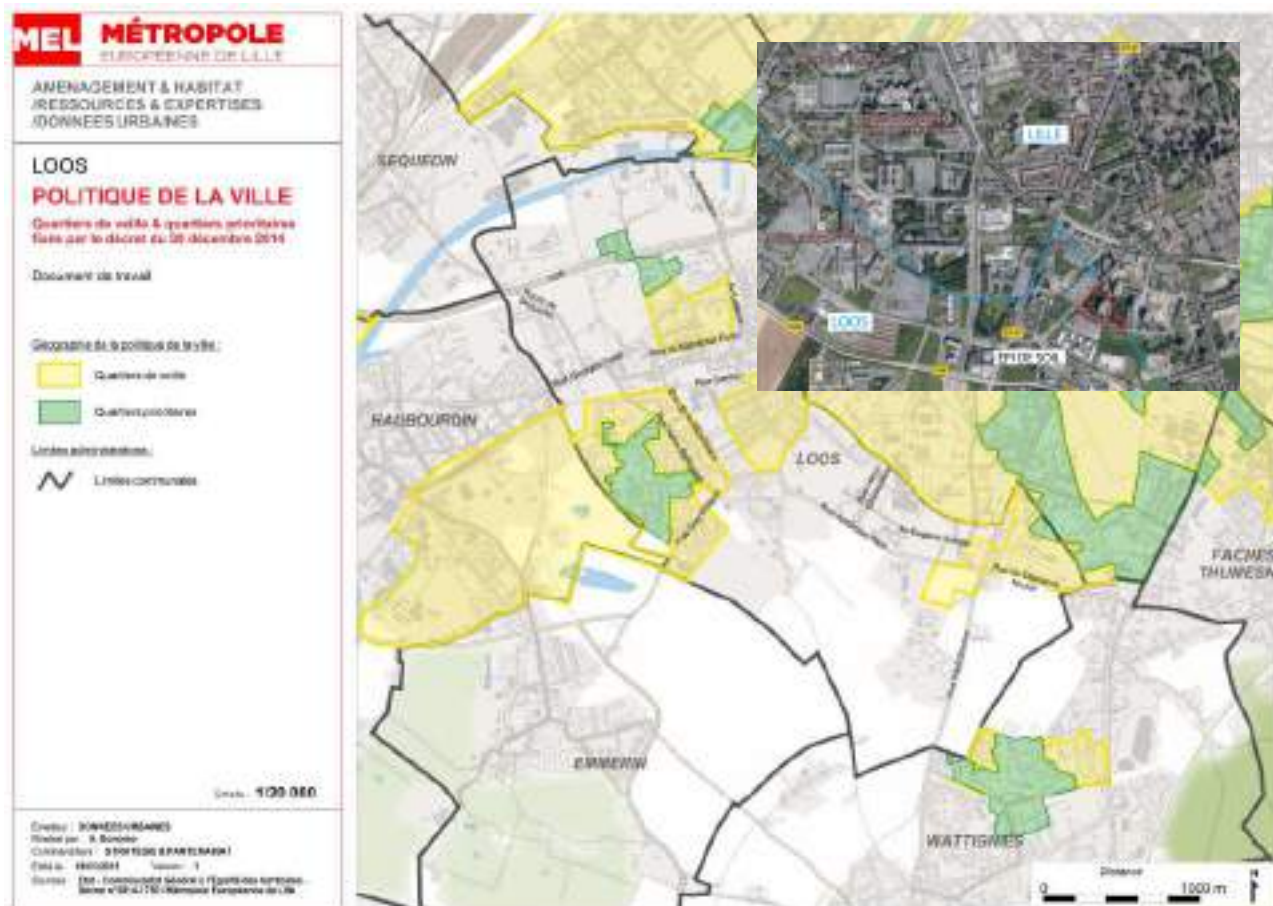
- Repenser la trame urbaine et la vocation des espaces en interrogeant notamment la place du centre commercial et son attractivité au sein d'une nouvelle offre de services à la population ;
- Diversifier l'offre de logements en cohérence avec une politique de peuplement affirmée visant à accueillir de nouveaux ménages et changer l'image du quartier (moins de LLS, typologie plus diversifiée) ;
- Renforcer les parcours éducatifs et d'insertion socioprofessionnelle ;
- Offrir de nouveaux services à la population et une structure polyvalente ;
- Redynamiser es activités économiques et commerciales du quartier
- Conforter les politiques publiques engagées (sécurité, réussite éducative, santé...) ;
- Repenser l'aménagement du quartier selon les principes d'écoresponsabilité ;
- Connecter le quartier à la trame verte.

### **4.3. Le quartier de l'Épi de Soil ou comment « rapprocher la distance » ?**

Au Sud, **le secteur de l'Épi de Soil** est une particularité de la géographie prioritaire locale. Les 700 habitants du quartier vivent principalement avec le secteur Sud de la ville de Lille. Classé en ZFU depuis 1996, ce quartier a vu le développement du pôle d'excellence d'Eurasanté.



Le quartier de Lille-sud a fait l'objet d'une requalification dans le cadre de PNRU 1. La Tour Vallès, située à Loos, y a été naturellement associée. Le projet loosois de cohésion se situe désormais sur des champs d'intervention sociale.



Plan du projet PNRU sur le secteur de l'Épi de Soil

■ **Assurer l'interconnexion entre le quartier de l'Épi de Soil et Eurasanté**

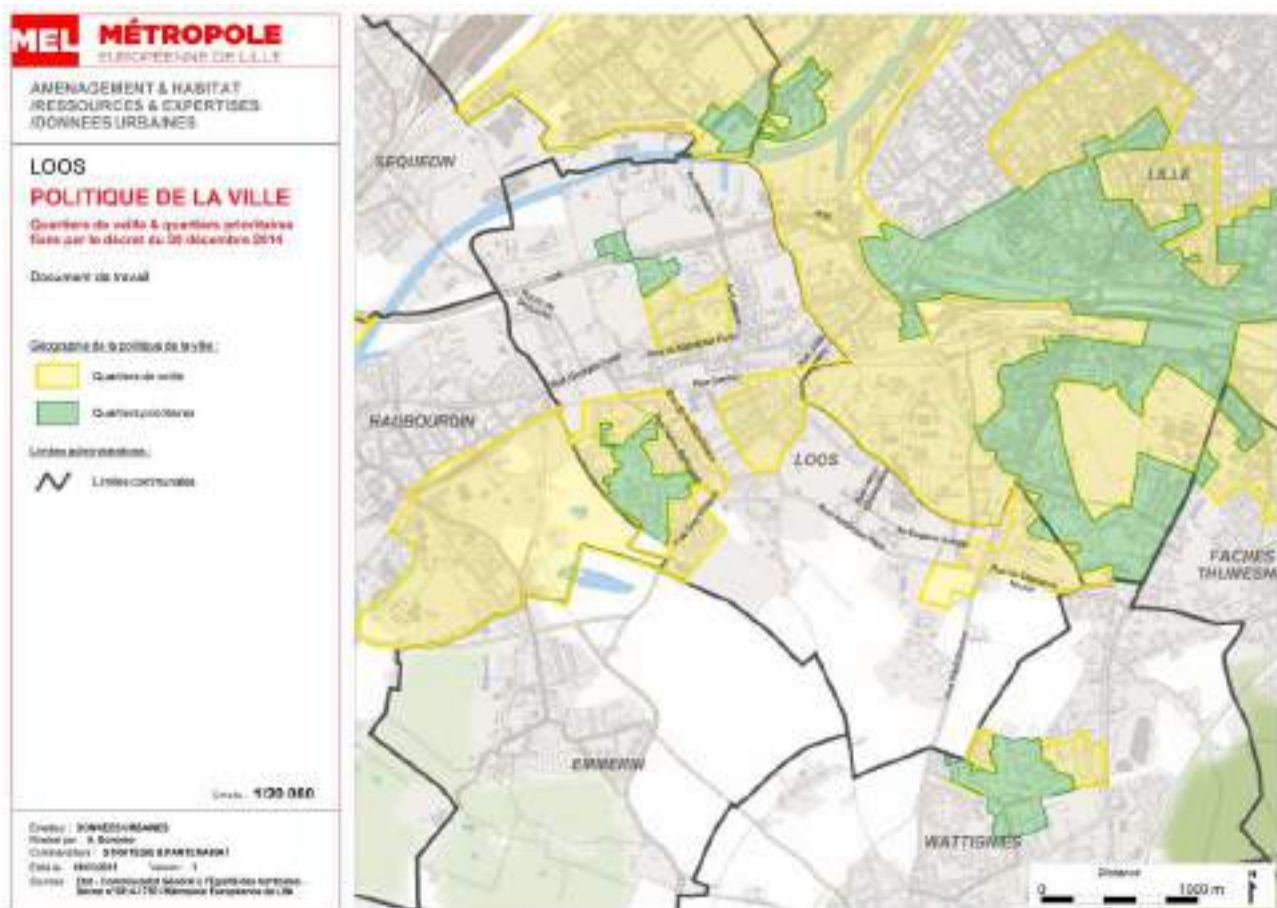
Si la ville de Loos a ouvert au début de l'année 2015 une mairie annexe au sein du centre de service du parc d'Eurasanté, il pourrait être intéressant de recenser les différents besoins des habitants par rapport au potentiel de développement du parc Eurasanté. Les actifs et les étudiants pourraient également profiter de l'implantation de logements qu'il reste à développer sur ce secteur.

■ **Donner aux habitants de l'Épi de Soil une visibilité dans la vie de la commune**

L'Épi de Soil est un quartier historique de Loos. Ancien hameau agricole, il est excentré géographiquement du cœur de la commune. La Ville pourrait mettre en réflexion des moyens de renouer avec les habitants de ce secteur à travers différents leviers : démocratie participative, culture et événementiel, services à la population, aménagement de liaisons douces...

**4.4. Les quartiers de veille**





La nouvelle géographie prioritaire a délimité un nouveau zonage : les quartiers de veille. En prolongement ou substitution des anciens quartiers prioritaires, ils permettent de maintenir un niveau de vigilance des pouvoirs publics sur des secteurs qui présentent des difficultés socio-économiques identifiées. Ces secteurs doivent être associés aux réflexions du projet de cohésion sociale et territoriale... Citoyenneté, éducation, santé, sécurité et cadre de vie.

- L'ancien périmètre des Oliveaux, classé en « Zone Urbaine Sensible », n'a pas été réintégré en totalité dans la nouvelle géographie prioritaire. Cette zone englobe des équipements structurants du quartier : le Centre Prévert et plus certainement, le collège Descartes et la résidence Salengro seront nécessairement impactés par le PNRU.
- Le quartier Schuman présente un habitat ancien et quelques barres de logements collectifs (appartenant au bailleur Partenord Habitat). Les espaces publics des pieds d'immeubles ont été réaménagés en 2000. Il s'agit à présent de maintenir une vigilance particulière sur ce quartier, en matière d'emploi, de prévention, d'éducation et de vivre-ensemble.
- Une partie du centre-ville dont l'hôtel de ville de Loos est concerné par un périmètre de veille. Il s'agit plus précisément des secteurs du square Jean Monet jusqu'au square Billon.
- L'ancien quartier prioritaire de l'Épi de Soil, en bordure du parc d'Eurasanté a été inscrit en périmètre de veille. Si peu d'habitants y sont recensés comparativement aux autres quartiers de la commune, cet ancien hameau de la commune ne doit pas être négligé, d'autant qu'un sentiment d'oubli peut parfois être mentionné par ses habitants dont la vie est tournée vers le quartier de Lille-Sud.
- Enfin, il faut noter que la commune est entourée de villes qui ont, elles aussi, des quartiers inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire : Lille, Lomme, Wattignies et Haubourdin. Cela a déjà permis et doit permettre de tisser des partenariats dans des logiques de gouvernance et de ressources partagées.

## PARTIE 2 : Le projet de cohésion sociale et territoriale

# Anticiper les mutations des quartiers prioritaires

## 1. Un nouveau cadre stratégique

### ■ La stratégie territoriale intégrée

Le projet de territoire de la ville de Loos s'inscrit dans une stratégie territoriale intégrée.

Il décline les principes posés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 :

- Accompagner vers l'emploi et soutenir le développement d'activité ;
- Renouvellement urbain ;
- Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels ;
- Soutenir les parcours éducatifs innovants afin de palier les handicaps des jeunes en difficulté ;
- Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Assurer l'accès au soin et aux équipements de santé ainsi qu'à la prévention ;
- Développer des actions visant à promouvoir la participation et les initiatives des habitants, l'expression de la citoyenneté (NQE, FPH, Conseils citoyens...).

Cinq priorités transversales y sont identifiées : la participation des habitants, l'égalité homme femme, la diversité et l'égalité des chances, le sport et la culture, la gestion urbaine de proximité.

Le projet loossois prolonge les trois objectifs du contrat cadre métropolitain à l'échelle communale :

- Contribuer au développement de l'économie dans les quartiers en relégation et à l'accroissement du taux d'emploi dans la métropole ;
- Favoriser la cohésion sociale en agissant sur trois leviers : l'éducation, la santé et l'ambiance urbaine ;
- Améliorer le cadre de vie en pratiquant une politique de renouvellement urbain là où celui-ci nécessite une intervention ciblée en améliorant la qualité de l'habitat, la diversité de l'offre et en favorisant les parcours résidentiels.

### ■ Quatre axes de travail définis en cohérence avec le contrat cadre

La ville de Loos souhaite inscrire les actions innovantes dans le cadre de ces axes stratégiques :

- Renforcer l'intégration, la cohésion et le développement social ;
- Accompagner les mutations urbaines des quartiers ;
- Favoriser le développement économique et l'emploi ;
- Développer les conditions du bien-vivre ensemble.

### ■ Une construction multipartenariale et transversale

La formalisation du projet de territoire local a donné lieu à l'organisation d'un pilotage politique et technique mobilisant l'ensemble des acteurs locaux du territoire. Cette nouvelle gouvernance a permis de définir les enjeux et les axes de travail pour définir un projet cohérent, adapté et partagé (cf page 57).

## 2. Quatre axes pour redéfinir la Politique de la Ville à Loos

La ville de Loos souhaite inscrire les actions innovantes dans le cadre de ces quatre axes stratégiques :

- Renforcer l'intégration, la cohésion et le développement social ;
- Accompagner les mutations urbaines des quartiers ;
- Soutenir le développement économique et l'emploi ;
- Développer les conditions du bien-vivre ensemble.

### 2.1. AXE 1 : Renforcer l'intégration, la cohésion et le développement social

#### 1° Soutenir les parcours éducatifs innovants

##### ■ **Construire un Projet Éducatif Global**

*a. Pour coordonner les acteurs de la jeunesse autour du partage des compétences, des savoir-faire et des structures d'accueil :*

- Mieux coordonner les services municipaux concernés (petite enfance, réussite éducative, prévention, animation-loisirs, sport, culture) et le milieu associatif ;
- Décloisonner les activités par âge et coordonner les compétences ;
- Mettre en synergie les différentes structures pour construire des déclinaisons d'un projet commun ;
- Pérenniser les dispositifs éducatifs existants ;
- Assurer la mise en place et le suivi des parcours individualisés ;
- Recenser l'ensemble des actions, des acteurs et des institutions dans les domaines de la santé, du social et de l'éducatif pour pouvoir informer et orienter les familles vers les dispositifs individualisés et le droit commun.  
Pour ne citer qu'un exemple, la lutte contre l'illettrisme est portée par les services municipaux ainsi que le secteur associatif (l'association Écrivons l'avenir, Arefep).

*b. Pour partager les objectifs cohérents au sein d'une même stratégie :*

- Mettre en place les stimulations intellectuelles, culturelles et éducatives complémentaires au milieu familial et lever les handicaps des jeunes en difficulté ;
- Développer une éducation partagée sur les différents temps de l'enfant ;
- Réaffirmer les politiques de droit commun dans les actions et auprès du public jeunesse.

*c. Au service d'objectifs concrets :*

- **Soutenir le rôle éducatif des parents**

Mise en place d'une coordination de l'action parentalité sur la ville avec constitution d'un pôle parentalité et de lieux d'accueil dans les écoles afin de recenser les actions des différentes structures, mutualiser les moyens, développer la communication et porter des projets transversaux.

- **Développer les actions d'aides à l'expression et au savoir de base**

La lutte contre l'illettrisme, en particulier au sein d'ateliers collectifs d'alphabétisation est portée par différents acteurs de la ville : le service Animation, la Réussite Éducative, l'AREFEP, et l'association Écrivons l'avenir. Pour prendre l'exemple des adhérents du centre Mosaïque inscrits aux groupes d'alphabétisation (32

adhérents : 31 femmes et 1 homme en 2015), ils sont regroupés en fonction de leur niveau de connaissances. Le travail par groupe de niveau répond à des besoins spécifiques. Ainsi les séquences pédagogiques sont construites de la façon suivante : le groupe 1 travaille sur le découpage des mots, l'apprentissage de l'alphabet ainsi que l'oral, le groupe 2 « Débutants » travaille sur la décomposition des syllabes, la lecture et l'oral ; le travail du groupe 2 « Confirmés » est basé sur la lecture, le vocabulaire, la grammaire ainsi que l'oral et plus spécifiquement la tenue d'une discussion ; le groupe 3 est consacré à la lecture courante, à la grammaire, à la conjugaison ainsi qu'à l'oral à savoir la conversation.

- **Pérenniser le dispositif de la Réussite Éducative**

Coordonner les actions du REP avec les actions portées par la Caisse des Écoles et le Contrat de Ville et renforcer la vocation du DRE à répondre aux besoins du public cible. Depuis 2005, la commune est engagée dans un dispositif de réussite éducative qui permet le suivi individuel de 60 familles par an. Le DRE monte clairement en qualification et en qualité. La poursuite de ces actions paraît donc primordiale pour adapter les moyens et les outils aux familles (ateliers, théâtre, jeux, sorties culturelles, etc.).

- **Soutenir les droits de l'enfant**

La Ville de Loos soutient les actions en faveur des droits de l'enfant afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à leurs droits et devoirs, et leur permettre de mieux comprendre les principaux droits, permettre aux enfants et aux jeunes d'analyser les droits et les devoirs, favoriser chez les enfants et les jeunes une prise de conscience, permettre aux parents d'analyser et d'échanger sur leur propre exercice, expérience et pratique de la parentalité et mobiliser la réflexion de chacun sur les enjeux liés aux droits de l'enfant et à la parentalité.

Afin d'atteindre et de parvenir à concrétiser l'ensemble de ces objectifs généraux, la ville propose différents ateliers : création d'un grand jeu « le passeport des droits », création d'une carte d'identité, reconstitution d'un puzzle représentant les principaux droits, relais-santé...

## ■ **Accompagnement socio-éducatif : proposer une offre unique dans le parcours du jeune**

Dans le cadre de sa politique en direction de l'enfance et de la jeunesse, la municipalité met en œuvre des dispositifs d'accompagnement socio-éducatif en direction des publics les plus vulnérables : une équipe de réussite éducative dédiée aux enfants de moins de 11 ans et leurs familles, et une équipe de prévention spécialisée pour les 11/25 ans.

Depuis plusieurs années, ces deux équipes travaillent de façon complémentaire, en raison de préoccupations partagées : publics cibles, déontologie, modes d'intervention, méthodes de travail, développement d'outils pédagogiques, réseaux professionnels, etc.

**Aussi, l'idée de créer un pôle réunissant ces deux équipes vise à répondre à deux attentes : maintenir la complémentarité et la proximité des équipes prévention et réussite éducative et favoriser la visibilité et l'accessibilité de ces services par les publics cibles.** Ainsi, depuis février 2015, les équipes réussite éducative et prévention sont associées pour proposer une offre d'accompagnement socio-éducatif unique aux familles loossoises.

Les équipes assurent de manière collective et solidaire : les missions de réussite éducative pour les enfants de 2 à 16 ans et leurs familles des quartiers prioritaires (Cf. Loi cohésion sociale 2005) ; les missions de prévention spécialisée auprès des publics de 11 à 25 ans visant à prévenir la marginalisation de ce public (Cf. Code de l'action sociale et des familles).

**L'ambition de ce dispositif, baptisé « ESCALE » pour Espace d'accompagnement Éducatif est de favoriser la réussite sociale de tous.** Pour cela, trois objectifs généraux sont fixés : le soutien des parents dans leur rôle social et éducatif, l'insertion sociale des jeunes de moins de 25 ans et la mobilisation des partenaires.

**De manière synthétique, l'action du pôle réussite éducative/prévention jeunesse peut se résumer par trois principales missions :** le travail de terrain, permettant d'assurer une présence sur les différents lieux de vie de jeunes et auprès des parents ; la mise en œuvre d'accompagnements éducatifs, qui propose une démarche éducative sur les principes de la libre-adhésion, de la confidentialité et de la bienveillance, le soutien aux parents dans leurs rôles socio-éducatifs et la mobilisation des partenaires socio-éducatifs (Éducation Nationale, services sociaux, protection judiciaire de la jeunesse, etc.) et enfin des ateliers et des interventions collectives.

Le dispositif ESCALE souhaite mettre en œuvre deux actions innovantes : un accueil des collégiens exclus, et une action de remobilisation des jeunes de 16 à 25 ans.

- **L'accueil des exclus scolaires concernera les enfants âgés de 11 à 16 ans exclus de leur établissement scolaire**, pour lesquels il est constaté le plus souvent des difficultés quant au rapport à la règle, aux conduites d'essai ou à la citoyenneté.  
Suite à la saisie par un établissement scolaire, un échange s'établira avec celui-ci en amont de la prise en charge afin d'appréhender au mieux la situation de l'élève. Une convention sera signée entre les parents, le jeune, l'établissement et l'équipe du pôle. Pendant l'accueil, un travail scolaire sera mis en place pour favoriser les apprentissages et la méthodologie en vue d'une intégration scolaire réussie. En parallèle, des moyens originaux, adaptés et pertinents seront proposés afin de traiter au mieux la problématique identifiée.  
Une évaluation sera faite en fin de prise en charge mais aussi (et surtout) quelques temps après le retour à l'école.
- **L'action de remobilisation pour les 16/25 ans visera à aider les jeunes de plus de 16 ans en marge des institutions (école, lycée, mission locale, etc.)** et non inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et/ou sociale. Cette action vise également à lutter contre le décrochage.

Pour mettre en œuvre le projet éducatif du dispositif ESCALE, les équipes doivent intégrer le premier étage du centre Arago, situé dans le quartier dit du Clémenceau. Il sera le siège administratif des équipes socio-éducatives (8 personnes), ainsi qu'un lieu pédagogique et éducatif (ateliers, entretiens, réunions pédagogiques). Le projet soutenu dans le cadre de la DDU, doit être opérationnel courant 2017. Afin de conserver une proximité avec le public du quartier des Oliveaux, un bureau et une salle d'atelier sont conservés au 4ème étage de l'espace Mosaïque.

## 2° Conforter l'offre éducative, sociale, sportive et culturelle à destination de tous

### ■ Favoriser la réussite scolaire de tous

- **Concerter les programmes de formation de la petite enfance**

Les services relevant de l'enfance et de la jeunesse visent à garantir l'égalité des chances. Dans le cadre de la petite enfance, la crèche, les deux haltes-garderies, le relais assistantes maternelles, le lieu d'accueil parents-enfants et les centres périscolaires agréés offerts à chaque école permettent aux jeunes enfants de se socialiser, de se préparer et d'être plus épanouis à l'école.

Ces structures, toutes encadrées par des éducatrices de jeunes enfants, partagent des valeurs communes de respect de l'autre et d'éducation non violente. Les parents et assistantes maternelles y ont toute leur place. Lors du second semestre 2015, les établissements d'accueil des jeunes enfants, en concertation avec les parents, mettront en place un programme de développement précoce du langage. Il s'agira, là encore, d'aider les enfants à intégrer l'école dans les meilleures conditions possibles.

- **L'école, lieu d'apprentissage des valeurs républicaines et de vivre-ensemble doit s'ouvrir sur son environnement**

L'école est le socle du vivre-ensemble et de la réussite scolaire. Elle doit veiller à son rôle d'apprentissage de la langue, des valeurs républicaines pour des citoyens en devenir. Ces actions sont à développer dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, en partenariat avec l'Éducation Nationale et en lien avec le Conseil Municipal des Enfants.

D'une manière générale, les parents sont toujours partenaires des actions mises en place par les équipes éducatives. Les partenariats méritent d'être renforcés avec les autres professionnels du milieu socio-éducatif, les structures de loisirs, les associations, les structures de personnes âgées...

- **Développer l'offre numérique dans les écoles**

Les nouvelles potentialités du numérique doivent accompagner la dimension éducative. Elles ont conduit la Ville à équiper et à aménager les écoles, notamment en Tableaux Blancs Interactifs. Les espaces du numérique doivent être repensés et devenir accessibles à l'enfant, aux parents et aux enseignants.

- **Poursuivre la réhabilitation du bâti scolaire dans le cadre du plan climat**

Afin d'assurer les meilleures conditions d'études aux enfants loosois, la Ville rénove progressivement son parc des écoles et les équipements péri-scolaires. Elle a rénové récemment le Groupe Scolaire Desbordes-Valmore – Sévigné et la salle Léo Lagrange. Toutefois, une rénovation partielle ou des travaux sont nécessaires à l'École Sand-Daudet, à la Cité des Enfants. La cuisine du Restaurant Scolaire nécessite également d'importants travaux qui pourraient être envisagés à l'échelle intercommunale (en partenariat avec la ville d'Haubourdin).

■ **Renforcer l'épanouissement individuel, la mixité et les stimulations par les loisirs, la culture, le sport et l'éducation complémentaire au milieu familial**

- **Renforcer la diversité de l'animation dans la ville et au sein des quartiers**

La diversité et la complémentarité des domaines d'activités dans lesquels les structures d'animation, de loisirs et de sport interviennent créent une vraie richesse pour l'animation de la commune et des quartiers. A travers les activités du Service Animation et l'apprentissage de la vie collective, la Ville tient à sensibiliser le public à l'intérêt du respect de soi et des autres, des limites rationnelles de soi et des autres, des échanges constructifs vécus au sein d'un groupe. Il convient donc de renforcer ses missions essentielles au bien-vivre ensemble et à l'épanouissement de chacun en favorisant le travail partenarial, développant les projets intergénérationnels et valorisant ces missions au sein de la commune.

Ces temps de découverte, de détente et d'épanouissement se développent dans chacune des structures municipales : l'Espace Mosaïque (pour les familles) et le Centre Prévert (pour les 11 – 15 ans), implantés aux Oliveaux touchent près de 1000 jeunes et familles, le Centre Arago (pour les familles) et la Maison de l'Amitié (pour les 11 – 15 ans) situés sur le secteur Clémenceau touchent 220 personnes.

- **Réaffirmer les valeurs de tolérance, de convivialité et d'épanouissement de tous**

Le projet éducatif défend des valeurs de tolérance et d'épanouissement individuel avec l'accès aux loisirs pour tous. Il s'agit de lieu de convivialité, de solidarité où chacun est appelé à devenir partie prenante de son quartier. Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la sociabilisation et accéder à l'autonomie. Elle sont d'ordre culturel, sportif et de loisirs à titre préventif, éducatif et actif.

L'ensemble de ces structures portent des activités ludiques, créatives, sportives et des séjours de vacances pour que chaque enfant puisse accéder à une activité de loisirs éducatifs quelque soit son lieu de résidence. Les missions du Service Animation sont double : à la fois, favoriser l'épanouissement individuel afin de donner à chaque enfant les moyens de s'émanciper et favoriser la mixité socio-culturelle pour lutter contre les préjugés et construire une identité individuelle.

- **Renforcer les projets de loisirs mobilisant les citoyens des quartiers**

Le Service Animation est également moteur dans l'apprentissage progressif de la citoyenneté et la mobilisation citoyenne. Les objectifs qu'il porte sont aussi ceux du vivre-ensemble, du développement de la solidarité, d'aide aux familles et aux jeunes adultes dans leur volonté de mettre en place des projets et leur ambition d'insertion professionnelle, par le loisir, le sport ou les vacances.

- **Favoriser la rencontre des publics et la mixité**

Les actions intergénérationnelles et la mixité sont au cœur de l'action des structures familiales de la Ville de Loos. Elles s'inscrivent au cœur d'un projet visant à :

→ Développer le lien social en favorisant les échanges et les rencontres de publics d'âges et de milieux différents et en rendant les jeunes acteurs et participatifs dans les actions menées ;

→ Comprendre et s'impliquer dans l'intergénérationnel en faisant découvrir et connaître aux jeunes le sens de l'intergénérationnel, mais aussi en les faisant participer à des actions intergénérationnelles (grands jeux avec un public de maternel, atelier cuisine, ...) ;

→ Favoriser la mixité filles-garçons en mettant en place des projets, activités et temps d'accueil mixtes basés sur la coopération, la collaboration et l'acceptation de l'autre ;



→ Lutter contre toute forme de discrimination en travaillant sur des concours ayant pour thème les droits de l'enfant, la lutte contre la discrimination (affiche, logo), travail et échange avec des structures et publics différents (IME, maison de retraite ...), mais aussi en accentuant notre travail de fond et de vigilance sur certains comportements notamment verbaux.

- **Des structures d'animation à réhabiliter**

Pour prolonger le réaménagement du premier étage du centre Arago, une réflexion plus générale sur le bâtiment permettrait de redonner modernité, polyvalence et attractivité à cette structure vieillissante, mal adapté et peu accueillante.

L'Espace Mosaïque, très apprécié des habitants, mais peu visible dans l'espace public, fondu dans un immeuble d'habitations et très enclavé dans le quartier pourrait être repositionné. Cette structure ne permet pas d'accueillir dans les meilleures conditions les activités de loisirs (partage des locaux, manque d'espaces, vétusté des locaux...).

## ■ **Renforcer le rôle de la culture, du sport et des associations comme moteur de cohésion**

- **La culture comme support de lien et de développement social**

La culture est un véritable levier de cohésion sociale et par la présence des équipements culturels, une dimension structurante du territoire. Le projet de cohésion sociale et territoriale doit permettre de développer une offre culturelle innovante tout en veillant à renforcer l'équité culturelle.

- Le Service Culture de la Ville défend un projet culturel familial, accessible, et varié. Ainsi, beaucoup d'événements sont organisés tout au long de l'année : un Salon du livre de renommée régionale (4000 visiteurs) se déroule au cœur du quartier des Oliveaux, un festival jeune public, des concerts et spectacles, des expositions et conférences... De nombreux rendez-vous festifs et populaires jalonnent le calendrier local, en partenariat avec différentes associations et services municipaux. On dénombre des fêtes traditionnelles locales, comme la Fête des gens de Loos et la fête de Saint-Nicolas, et des rendez-vous populaires, comme la grande braderie ou la fête des voisins.

La politique culturelle locale s'appuie sur des équipements variés : un Conservatoire à Rayonnement communal, une salle de spectacles et de concerts l'espace François Mitterrand (capacité : 845 places), le théâtre du Square (capacité : 120 places), une bibliothèque et son antenne au Centre Jacques Prévert.

- **La bibliothèque a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour tous.** Elle initie les publics issus des quartiers prioritaires, au plaisir de la lecture, par une fréquentation régulière de la bibliothèque. L'action menée par la bibliothèque à la rencontre des jeunes lecteurs vise à mettre l'enfant et le livre au centre des projets des différentes structures en apportant des animations variées, en favorisant la fréquentation des familles au sein des bibliothèques et en développant une offre documentaire adaptée à la petite enfance en renforçant la place de la lecture dans les lieux de vie du jeune enfant.

- **La culture est également un levier d'intégration et d'émancipation dans un parcours d'insertion.** C'est pourquoi l'association AREFEP développe également des activités de pratiques artistiques, d'expression orale et écrite pour permettre de mieux se connaître soi-même. Cette ré-affirmation de soi, permet aux participants de se « resocialiser », de reprendre une place dans un collectif de travail, dans sa famille parfois, de s'impliquer dans la vie culturelle de son quartier, de sa ville.

Cette action développe le sens de l'initiative et donc favorise et soutient des dynamiques sociales et citoyennes. Elle permet de reconstruire ce que le chômage a déconstruit : le lien social, l'affirmation de soi, la santé, la mobilité, l'envie d'entreprendre.

- **Soutenir les activités sportives tremplin à l'insertion et au bien-être**

Le sport est un domaine de promotion des valeurs de compétition et d'exemplarité qui favorise la cohésion sociale, l'insertion, la mixité générationnelle, l'égalité des sexes. Il lutte ainsi contre l'exclusion et les discriminations.

La ville de Loos est dotée de nombreux équipements sportifs : un centre aquatique intercommunal, deux complexes sportifs, deux salles de sport, un dojo, trois gymnases, deux stades de football sans compter le

parc de loisirs et de nature dont les pistes de footing sont métrées pour les joggeurs. Un atout indéniable pour les quartiers prioritaires qui bénéficient d'équipements de proximité.

Un service des sports a été créé en 2015 afin de créer un interlocuteur privilégié et coordonner l'action sportive sur la ville. Dans ce sens, plusieurs axes sont envisagés :

- une ambition d'aide au développement des clubs ;
- une stratégie de rénovation et de développement du patrimoine sportif de la ville ;
- une politique favorisant le développement de la pratique du sport pour tous ;
- une volonté de renforcer l'événementiel sportif du local au national.

- **La pratique d'une activité sportive et physique par des publics éloignés de celle-ci doit être encouragée.** Le Basket Club Loossois peut être cité en exemple puisqu'il développe la pratique régulière d'une activité sportive et physique aux mamans d'enfants fréquentant le club, en direction de différentes structures du quartier intéressées. Pour les mamans ayant un enfant dans un club sportif, une séance de sport d'une heure 30 toutes les semaines. Pour les parents ayant un enfant dans une école du quartier ou cotoyant le centre social Mosaïque, un créneau sportif d'une heure tous les quinze jours. Pour les stagiaires bénéficiaires du RSA du centre de formation, une séance d'une heure toutes les 3 semaines.

- **Le sport, comme outil de prévention et d'insertion du public doit également être conforté.** L'action « Phénix » portée par le Centre d'Activités de Roubaix permet de mettre en place une démarche globale de prise en charge des publics jeunes et jeunes adultes. Celle-ci passe par des démarches de rue pour aller au contact et sensibiliser le public à nos actions : la mise en place d'activités sportives attrayantes ( les sports à risque) et éducatives, un accompagnement individualisé (répondant aux difficultés singulières de chacun) et la mise en place d'activités de formations spécifiques éveillant l'intérêt et facilitant l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine de la sécurité et du sport (secteur porteur en terme de débouchés).

- **Le besoin d'équipement sportif est identifié sur les quartiers prioritaires :** plateaux multisports, aires de jeux pour le quartier des Oliveaux et équipement polyvalent dans le secteur de Clémenceau.

- **Le développement de pratiques sportives émergentes** (musculature urbaine, streetwork out, sols récréatifs et sportifs, ...) **est également à envisager dans le cadre des réaménagements urbains afin de mieux adapter la ville au public** adolescent et de jeunes adultes.

- **Encourager le tissu associatif au sein des quartiers**

Le tissu associatif loossois est un acteur essentiel du lien social. Par ses actions qui englobent l'ensemble des domaines : social, éducatif, sportif, environnemental, culturel, il est un véritable pilier dans l'animation de la vie de la commune.

La Ville de Loos est le premier partenaire du monde associatif, par la mise en place de subventions directes et indirectes (mise à disposition d'équipements de qualité, communication...).

L'action bénévole, force de la vie associative, doit aussi s'ancrer dans la vie des quartiers, afin de renforcer l'implication et la participation des habitants.

### **3° Vivre et vieillir dans les meilleures conditions possibles**

#### **■ Garantir l'accès aux soins et aux équipements de santé**

Offrir aux habitants les moyens de se réapproprier leur capital santé et intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique de ville-santé et les objectifs de promotion de la santé et de prévention

- **Axes stratégiques du projet de santé**

#### **Les enjeux**

La municipalité souhaite inscrire la Ville de Loos dans le cadre d'une démarche ville-santé. La mobilisation des élus autour de la promotion, de l'éducation à la santé et prise de conscience de l'enjeu santé pour toutes

les décisions politiques en particulier celles relevant de l'aménagement et de la rénovation urbains devra être affirmée. L'enjeu est en effet d'obtenir le label ville santé OMS pour la ville de Loos. A ce titre, les projets de santé en direction des quartiers prioritaires contribueront pleinement à cet objectif municipal.

La finalité du projet sur les quartiers prioritaires est d'offrir à la population le moyen de se réapproprier son capital santé et d'intégrer à part égale des autres Loossois un parcours de soins coordonné.

La population des quartiers prioritaires est représentée par une proportion plus importante de jeunes et de personnes âgées. Le projet de santé veillera donc à planifier les moyens de prévenir les risques sanitaires auxquelles ces populations sont plus particulièrement exposées.

La collaboration des partenaires scolaires, associatifs et institutionnels, devra être mieux identifiée et coordonner afin de mettre en place des projets santé innovants.

#### **Quatre priorités de santé identifiées...**

Suite au diagnostic santé effectué par l'IRTS (Institut Régional de Travail Social) sur le quartier des Oliveaux en 2014, les priorités de santé suivantes ont été mises en évidence : difficultés d'accès aux soins pour les personnes socialement fragilisées, addictions, obésité, cancer et maladies cardio-vasculaires.

#### **Pour quatre objectifs à décliner :**

- Améliorer l'accès aux soins et l'entrée des personnes socialement fragilisées dans un parcours de soins coordonné ;
- Développer les actions de prévention envers les jeunes et notamment des addictions et des comportements à risques ;
- Flécher vers l'hygiène de vie et lutte contre les troubles alimentaires et l'obésité ;
- Mobiliser les habitants et les acteurs de santé sur la prévention du cancer et des maladies cardio-vasculaires.

- **Se doter des dispositifs et des moyens de mise en œuvre du projet santé**

#### **- S'appuyer sur le réseau d'acteurs local**

Au regard de l'environnement incomparable dont jouit la ville de Loos en matière de santé, l'opportunité de la mise en place d'une maison de santé n'a pas été retenue. Par contre des partenariats avec tous les acteurs locaux et régionaux susceptibles d'améliorer la situation de la population loossoise sont et seront mis en place dans le cadre du plan local de santé. Néanmoins, un état de faisabilité pour la création d'une maison de santé va être lancée en 2015 sur le quartier des Oliveaux, en partenariat avec l'ARS.

Objectif : Favoriser le partenariat avec les acteurs de santé et entre les différents services sociaux, de la prévention et de la santé de Loos.

#### **- Recruter un adulte relais médiateur santé**

L'adulte relais médiateur santé, issu lui-même des quartiers prioritaires et averti de la problématique santé des habitants, verra son rôle et ses missions articulés autour de l'accès aux droits et aux soins des personnes fragilisées. Il aura pour fonction de faire l'interface entre les publics en difficulté et le dispositif de santé existant. Il aura le souci d'être à l'écoute des problèmes de santé de la population et de repérer les éventuels dysfonctionnements du dispositif de santé. Il sera chargé de l'accompagnement individualisé du parcours de soins des publics fragilisés.

Objectif opérationnel : accompagner les personnes fragilisées vers l'offre de soins ; co-animer la démarche de prévention en direction des quartiers prioritaires.

#### **- Mettre en place d'un centre d'information et de documentation**

Mise en place d'un centre d'information et de documentation en santé (Point information Santé) situé au cœur du quartier des Oliveaux, où le médiateur santé trouvera un appui d'information et d'interface en direction du public et en collaboration avec la CAF, la CPAM, et le SPS.

Objectifs opérationnels : offrir une base opérationnelle pour diffuser des informations à la population ; recevoir et accompagner le public fragilisé dans sa démarche de soins ; favoriser l'interface avec les professionnels de santé et les institutions partenaires de droit commun.

### **- Créer un Atelier Santé Ville sur Loos**

Poursuite du travail avec la Préfecture afin de mettre en place le partenariat avec une ville de la métropole pour recruter un coordonnateur ASV.

### **- Développer un Point Info Santé**

Il sera localisé au premier étage de l'antenne mairie des Oliveaux. Localiser le bureau de l'animateur Santé Ville et le médiateur santé, de la documentation sera à disposition dans la petite salle, des réunions d'information seront organisées...

- **Déclinaison opérationnelle des priorités du projet de santé**

### **- Accompagner l'entrée des personnes socialement fragilisées dans un parcours de soins coordonné**

### **- Développer les actions de prévention des addictions et des comportements à risques : Prévention des conduites addictives et des comportements à risque**

#### Informers les jeunes sur leur développement psycho-affectif et les relations sociales dans un groupe

Aider les adolescents à prendre conscience des changements liés à la croissance et la puberté, les aider à comprendre le groupe (leader positif/négatif, « tentateur/tenté », la pression sociale, le mimétisme, etc.) et aborder les compétences psycho-sociale (estime de soi, confiance en soi, savoir dire non, etc.)

#### Sensibiliser les jeunes sur les conduites à risque (consommation, conduite d'essai...).

L'objectif est d'aborder les notions de santé, addiction, les consommations, les consommateurs, la loi. La prévention vise à répondre aux interrogations des adolescents, de vérifier leur propre savoir, de corriger les « fausses vérités », de dénoncer les fantasmes

#### Créer des espaces de parole

Au regard des éléments de connaissance, la volonté est de donner la parole aux adolescents, de provoquer le débat, de permettre de croiser les regards concernant les comportements face aux produits et au groupe social.

### **- Lutter contre les troubles alimentaires et l'obésité**

Obésité : réduire l'incidence de l'obésité par la mobilisation de l'ensemble de la communauté scolaire pour les jeunes enfants et l'adoption de comportements favorables à la santé associant une alimentation équilibrée et une activité physique régulière. Cette action concernera les classes de grande section de Maternelle, les classes de CE1 et celles de CM1.

Objectifs opérationnels :

- Augmenter les connaissances des élèves sur l'équilibre alimentaire et l'activité physique
- Faciliter l'accès des élèves à la pratique d'une activité physique
- Sensibiliser les parents à l'équilibre alimentaire et à l'activité physique
- Favoriser et soutenir les initiatives des établissements dans le développement d'actions d'éducation nutritionnelle.

**- Aide au développement et à la coordination de projets alimentation activité physique avec les clubs de sport des quartiers prioritaires et l'AREFEP.** Objectif opérationnel : coordonner et mutualiser l'action des associations partenaires porteuses de projets.

**- Doter la ville d'un parcours santé ou sportif pour développer l'activité physique au cœur de l'espace public.**

**- Mobiliser les habitants et les acteurs de santé sur la prévention du cancer et des maladies cardio-vasculaires.**

Participation aux journées de prévention et de dépistage des cancers du sein, du colorectal et du col de l'utérus, par la participation au réseau CLAD. Objectif opérationnel : mobiliser les associations loossoises porteuses de projet sur ce thème et mise en place d'actions spécifiques pour améliorer le dépistage et réduire l'incidence des cancers notamment des voies aérodigestives (information et actions pour réduire les consommations de tabac et d'alcool).

### **- Renforcer les moyens de prise en charge des risques psychologiques et psychiques**

Prise en charge globale (médico-psycho-sociale) de jeunes gens en grande difficulté via une collaboration avec la clinique Lautréamont de Loos.

Objectif opérationnel : établir un partenariat public privé entre le CCAS et la Clinique Lautréamont.

### **■ Bien Vieillir : Développer les actions bien-être en direction des personnes âgées**

- Ouvrir au public extérieur aux foyers logements les ateliers santé déjà mis en place : ateliers mémoire, ateliers Gym douce, relaxation, socio-esthétique, estime de soi.

- Organiser des partenariats entre les foyers logements et les écoles afin de développer les liens intergénérationnels grâce à des journées d'activité au sein des foyers logements.

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser le retour des personnes âgées isolées vers l'offre de soins grâce à un service de voiturage.

- Développer la prise en charge par des familles d'accueil des personnes âgées en attente de retour à domicile suite à une hospitalisation.

Objectifs opérationnels : accompagner les personnes fragilisées vers l'offre de soins ; prévenir la dépendance et la fragilisation de la personne âgée.

Il faut noter que la problématique de l'amiante rend impossible la rénovation et le maintien sur site de la Petite Unité de Vie pour personnes désorientées de la Résidence Henri Salengro. Faute d'intervention sur l'ensemble de ces bâtiments, c'est par conséquent l'offre éducative, sociale et familiale qui se verrait restreinte, malgré les dispositifs de Politique de la Ville et de l'ANRU. Le Programme de Renouvellement Urbain devra par conséquent s'attacher à garantir cette offre globale en direction des familles, de l'enfance et des personnes âgées.

### **■ Protéger les plus vulnérables : le rôle essentiel du CCAS**

Grâce au Pôle social implanté au CCAS et par des permanences assurées au sein du quartier des Oliveaux, l'intervention sociale permet aux personnes isolées, aux familles avec ou sans enfants d'avoir les moyens d'être acteurs de leur vie quotidienne :

- en développant leur autonomie,
  - en mobilisant le système d'aide sociale légale et facultative,
  - en assurant leur accompagnement (via les référents RSA) et
  - en renforçant les liens sociaux avec les différents partenaires sociaux du territoire.
- Un volet logement est également travaillé avec un suivi personnalisé.

Le CCAS intégrera en 2017 de nouveaux locaux situés au rez de chaussée d'un immeuble, rue de la tête de cheval. Ces nouveaux locaux seront plus fonctionnels, accessibles aux PMR et permettront un accueil plus confidentiel des différents publics. De même, cette nouvelle organisation améliorera la régulation des flux entrants et sortants et par conséquent la qualité du service rendu aux Loossois.

#### **• Renforcer l'accompagnement de la précarité**

- **Le Service Insertion du CCAS** accompagne un tiers des bénéficiaires du RSA (924 allocataires en tout en 2012) en CER (Contrat d'Engagement Réciproque). Ces personnes cumulent les difficultés sociales. En premier lieu, dans le domaine de la santé (mal manger, addictions, souffrances psychiques...). En second lieu, dans le domaine du logement (personnes sans logement, logement indécemment...).

A noter que 75% des allocataires du RSA n'ont pas d'accompagnement et ne peuvent pas accéder aux différentes actions d'insertion financées par le Conseil Général. Il paraît important de renforcer l'orientation des bénéficiaires du RSA accompagnés par le Pôle Emploi vers le Service Insertion du CCAS.

#### **- La prise en charge de l'indécence - insalubrité**

Afin de lutter contre l'indécence et l'insalubrité, une convention a été signée entre la ville de Loos, la CAF et



le PACT Métropole Nord. Elle réunit différents partenaires dont le CCAS, l'ARS, l'UTPAS et les différentes associations de la métropole lilloise. Pour faire face aux problématiques de logements indécents ou insalubres, la MEL a mis en place la MOUS Insalubrité (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale). Elle intervient sur le territoire de la commune car la Ville ne dispose pas de Service d'hygiène.

#### **- L'aide aux familles**

Le nombre de familles en situation d'impayés de loyers a augmenté, tout comme les dossiers de Fonds de Solidarité Logement. Ces dossiers permettent d'éviter la perte de logement, les coupures d'eau, d'énergie et de téléphone. Les demandeurs sont majoritairement des allocataires du RSA, compte tenu du plafond de ressources exigées par le FSL. Mais de plus en plus de dossiers sont établis pour les personnes salariées en situation précaire.

L'aide sociale facultative permet aux familles de bénéficier de secours pour faire face à un imprévu, un accident de la vie. Le secteur alimentaire (« Tickets Service ») représente la plus grande part des secours (84%), puis les aides au logement (électricité, chauffage, eau, loyer...). Il serait opportun de développer sur la ville les épiceries solidaires ou autres systèmes d'entraide.

- **Accompagner les situations de handicap**

A terme, le CCAS développera pour les quartiers prioritaires des permanences spécifiques pour les personnes en situation de handicap et dans le cadre d'une convention avec la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

## **2.2. AXE 2 : Accompagner les mutations urbaines des quartiers**

Même s'ils ont bénéficié d'interventions ponctuelles sur le bâti ou l'espace public, les quartiers des Oliveaux et Clémenceau-Kiener n'ont pas connu de rénovation profonde depuis leur construction. En plus d'une relégation sociale s'est ajoutée une dégradation générale de l'espace public et du bâti, détériorant simultanément l'image de ces quartiers et leur attractivité.

Le projet urbain des quartiers prioritaires doit donc non seulement être le gage d'épanouissement humain pour les habitants et donc s'articuler avec le projet de cohésion sociale, mais il doit également relever le défi de la qualité de vie, associant rénovation urbaine, relance économique, inclusion sociale, mobilité repensée et développement durable.

Un défi de revitalisation ambitieux financièrement, certes, mais qui ne doit pas empêcher, d'une part, d'anticiper dès aujourd'hui l'évolution de nos modes de vie d'ici quinze ans, et d'autre part, d'impulser des directions et de préparer les étapes d'une métamorphose à long terme.

### **1° Développer la qualité et la mixité de l'habitat et des fonctionnalités des quartiers**

Premier jalon de l'épanouissement urbain, l'accent doit être mis sur l'amélioration de l'habitat, la requalification des espaces sociaux et une réponse aux différents besoins des habitants.

#### **■ Travailler les parcours résidentiels et favoriser la mixité sociale**

La politique de peuplement est un enjeu majeur dans le cadre des équilibres métropolitains. Les communes en politique de la ville ne doivent pas assumer seules le logement et l'accompagnement social. La mixité sociale et urbaine a démontré sa pertinence pour construire les villes de demain. En 2015, une convention intercommunale d'équilibre territorial sera élaborée par la MEL dans le cadre de la Loi Lamy.

Plusieurs pistes doivent donc être explorées pour rééquilibrer le peuplement des quartiers loossois : rénover l'habitat, permettre aux ménages de mener un parcours résidentiel adapté, favoriser la mixité sociale, améliorer les conditions d'accès au logement, concevoir différemment les habitations dans les quartiers en développant l'habitat participatif (location-accession, colocation...), sans oublier une reconstitution de l'offre sur un autre secteur de la commune ou dans d'autres villes.

Sur les quartiers loossois, cette stratégie s'établira selon des problématiques localisées plus spécifiques :

- Des interventions sur la vétusté des logements ;
- Une attention particulière sur les résidences les plus fragiles (mauvais positionnement du marché, occupants très modestes, difficultés de gestion, lutte contre la précarité énergétique...)
- Une réflexion sur la morphologie des immeubles qui enclavent les espaces urbains ;
- Un accompagnement des personnes amenées à être relogées ;
- Une résidentialisation des immeubles.

Ces différentes actions ne pourront se faire qu'en associant les acteurs de l'aménagement du territoire et les bailleurs sociaux dans des dynamiques concertées.

#### **■ Requalifier et recalibrer les équipements sociaux et créer les conditions de la mixité générationnelle, culturelle et fonctionnelle**

##### **• Requalification et modernisation des équipements**

Afin de ramener les familles et une population mixte, la requalification des structures publiques doit être pensée. Écoles, crèche, centres d'animation, résidence pour personnes âgées, antenne mairie doivent être modernisées, repensées ou optimisées.

Les problématiques liées au handicap et à l'adaptation à l'âge devront également accompagner la réflexion de ces réaménagements.

- **Implanter des structures générant des flux interquartiers**

D'autres structures absentes de la vie de la commune pourraient également être envisagées : maison des associations, lieu culturel (studio de musique, lieu d'expression scénique, ludothèque), pôle d'insertion, terrain multi-sports... Les équipements bénéficiant à l'ensemble des Loossois permettraient en effet de reconnecter les quartiers à la vie de la commune.

Ces interventions ont pour objectif de rapprocher les générations entre elles. Elles luttent contre l'isolement des séniors et encouragent la transmission.

- **Revivifier le commerce au sein ou à proximité des quartiers**

Si l'économie au sens large fait l'objet d'un développement spécifique au sein du projet de territoire de Loos, la dimension urbaine des activités économiques ne doit pas être négligée. Et pour cause ! L'attractivité économique d'un quartier permet d'envisager le quartier comme lieu de vie, de travail, de consommation et de création de richesse. L'implantation et la pérennisation de l'activité passe donc par des actions d'aménagement du territoire.

Sur les quartiers de Loos, trois problématiques urbaines se dégagent :

- Les Oliveaux sont aménagés autour d'une centralité de services et de commerces dégradés, à l'attractivité quasi-nulle. Les opérations urbaines devront permettre de repenser les activités commerciales au sein du quartier. Le projet local envisage deux axes de travail : rénover le centre commercial pour redynamiser le commerce de proximité (boulangers, tabac presse, la supérette, pharmacie) et établir un équipement d'activités artisanales ou commerciales en périphérie immédiate du quartier et connecté à la futur Lino.

- Le quartier Kiener-Clémenceau est situé à moins de 500 mètres du centre-ville. Il n'y a donc pas de commerce sur le secteur.

- Le quartier de l'Épi de Soil bénéficie de la proximité d'un centre de services, implanté en direction du potentiel de consommation qu'apporte Eurasanté.



## **2° Désenclaver les quartiers et faciliter la mobilité des habitants**

Quelles soient physiques ou mentales, les frontières urbaines sont particulièrement prégnantes à Loos. Pour lever ces entraves, la recomposition urbaine est indispensable. En parallèle de ces interventions sur la trame viaire et bâtie, il apparaît essentiel de garantir la mobilité des habitants par l'offre de services en transports alternatifs et par le développement des déplacements doux.

### **■ Désenclaver et reconnecter les quartiers avec la commune**

- **Des connexions avec la voirie principale pour ouvrir les quartiers...**

La Lino permettra d'ouvrir une porte d'entrée de la commune sur le quartier des Oliveaux. Le mur d'enceinte est également une barrière visuelle qu'il faudra traiter dans le réaménagement du quartier. Si la liaison ouest du quartier est aménagée, cela offre une opportunité de créer une nouvelle façade sur le quartier. Toutefois, l'urbanisation de nouveaux espaces mérite d'être questionnée : la commune étant déjà très dense et cette portion de la Lino étant traitée de manière plus naturelle.

Le prolongement de la rue Gay Lussac sur la rue Galilée permettrait également d'ouvrir la trame viaire du secteur Clémenceau.

La trame viaire intérieure des quartiers est également à repenser afin de prolonger certaines voies en impasse et de restructurer la voirie secondaire peu cohérente et incompréhensible.

- **... Et pour lutter contre les frontières de la perception**

« Une ville dans la ville ». Le quartier des Oliveaux est clairement identifié et identifiable par la tour Kennedy. Néanmoins, seuls les habitants des collectifs centraux se disent « des Oliveaux ». Les liens avec les quartiers environnants sont fortement limités par la présence de frontières urbaines et mentales constituées par la voie ferrée pour les Oliveaux et l'autoroute pour le quartier Kiener. Au nord de la rue Herriot, rue des frères Lumières et dans les lotissements périphériques, les habitants ne se sentent pas des Oliveaux avec lequel il n'y a pas de connexions viaires.

Le quartier Clémenceau – Kiener se compose de deux entités architecturales. Leurs habitants s'identifient donc clairement à l'une ou l'autre des deux entités. Les enfants habitant Clémenceau disent venir de « Clém », signe d'une identité marquée.

### **■ Apaiser et sécuriser les déplacements**

- **Repenser les connexions et la voirie intérieure**

Améliorer les carrefours problématiques dans les quartiers : Chatelet/Auriol, Mocquet/Painlevé, Clémenceau/Galilée.

Solutionner le sentiment d'insécurité routière et les vitesses excessives (rodéos sauvages...) sur les voiries rectilignes : axes V. Auriol, H. Barbusse, G. Clémenceau...

Traiter les délaissés du Port fluvial et la desserte ferroviaire PCL à Kiener.

- **Améliorer l'offre de stationnement**

Améliorer le stationnement global dans les quartiers. Améliorer le stationnement des deux-roues en aménageant des aires de stationnement sécurisé. Aménager des aires de stationnement sécurisé pour les véhicules professionnels des habitants du quartier. Ces projets peuvent être associés à une résidentialisation des pieds d'immeubles.

- **Préserver l'offre de transport alternatif et développer les modes doux**

Le réaménagement pourrait favoriser l'usage du vélo grâce à des pistes cyclables, des voies piétonnes, des parking à vélos sécurisés, le renforcement du transport en commun et même la connexion à un projet de téléphérique local.

La refonte du marché de transports en commun métropolitain doit garantir et renforcer l'offre de transports en commun sur les quartiers situés en géographie prioritaire. Il convient de soutenir la desserte en transport en commun de Clémenceau et de Kiener.

La ville de Loos est également investie dans la réflexion des circulations douces au sein du tissu urbain et a élaboré son projet d'amélioration de la mobilité qui vient compléter le micro-Plan de Déplacements Urbains de la couronne Sud, porté par la MEL.

### **3° Un défi écologique pour les quartiers : intégrer les quartiers au projet d'écoville**

#### **■ Requalifier le cadre de vie et l'espace public**

Le paysage urbain et la pauvreté du patrimoine arboricole doivent être repensés.

Les chaussées, fortement défoncées, sont à requalifier.

L'état des aires de jeux mérite également d'être rénové.

Les critères d'un écoquartier doivent être intégrés : gestion électrique des bâtiments, récupération de l'eau, optimisation des toitures plates, adaptation de l'éclairage public, équipement d'énergie propre.

Les problématiques liées au handicap et à l'adaptation à l'âge devront également accompagner la réflexion de ces réaménagements.

#### **■ Développer la trame verte au sein des quartiers**

Repenser l'accessibilité du parc de loisirs. Actuellement, le quartier de la Basse Marlière est le point d'accès des habitants des Oliveaux au Parc, ce qui pose des problèmes pour les riverains. L'idée est de créer une nouvelle entrée derrière le lycée Duhamel où il existe déjà un parking. L'entrée de ville pourrait être repensée avec une sécurisation de la Départementale. Un radar pédagogique devrait être implanté très prochainement.

Plus globalement, la question des connexions douces doit être repensée avec le projet de la trame verte (cheminement piéton, pistes cyclables, garages à vélos sécurisés, implantation du V'Lille, franchissement de la voie ferrée, intermodalité vélo-métro...).

Créer une voie douce qui relie les Oliveaux, le parc de loisirs, le futur parc de la Deûle, à Eurasanté et au centre-ville.



Réintroduire la nature dans le quartier (mousses paysagères, toitures végétalisées, biotope avec des roseaux, une zone humide, etc.).

### ■ **Accompagner la mutation durable, soutenable et exemplaire du quartier**

La reconversion des quartiers prioritaires en quartier exemplaire, à travers des projets innovants et responsables, permettra de redonner de l'attractivité à ceux-ci.

- Réduction des consommations énergétiques et des consommations d'eau : les bâtiments pourraient répondre à des exigences très strictes de consommations et pourraient faire appel à des énergies renouvelables.
- Gestion des déplacements avec limitation de la voiture et incitation à l'utilisation de transports doux
- Limitation de la production de déchets et notamment le développement de pratiques de compostage. La propreté dans les quartiers, notamment en pieds d'immeuble est un chantier du quotidien, qu'il convient d'accompagner y compris en faisant évoluer le comportement des habitants.
- Renforcement de la biodiversité en offrant à la faune et la flore un environnement de qualité d'autant que l'un des leviers d'amélioration du quartier semble être sa mise en liaison avec son environnement (Parc de loisirs et de nature, Parc de la Deûle, milieu agricole, ferme, carrières, etc.).
- Usage de matériaux de construction utilisés et les chantiers pourront faire l'objet d'une attention particulière (écomatériaux, gestion des déchets de chantier, ...).
- Démarches participatives innovantes (citoyennes, écologiques, artistiques...) à mettre en place avec les habitants des quartiers. Le projet de jardins partagés ou de jardins collectifs peut tout à fait s'inscrire dans ces dynamiques.

## **2.3. AXE 3 : Favoriser le développement économique et l'emploi**

Le développement économique de la ville de Loos se fait à trois vitesses : le parc Eurasanté et ses entreprises innovantes bénéficient d'une attractivité régionale reconnue ; le commerce de proximité, de services et d'artisanat se structurent principalement autour de l'axe du Maréchal Foch profitant d'une clientèle loossoise mais aussi extérieure, et enfin, les commerces du quartier des Oliveaux souffrent de l'image du centre commercial dégradé et plus globalement de l'image négative du quartier, qui ne parvient pas à attirer une clientèle différente de celle du quartier.

Il appartient donc à la commune de créer les conditions favorables à la création d'activités et d'emplois, y compris dans les quartiers, en tenant compte de la situation économique, sociale, territoriale et organisationnelle des habitants.

Par ailleurs, il y a 1500 demandeurs d'emplois, hors RSA, sur Loos. Les acteurs de l'emploi et de l'insertion sont implantés sur le territoire de la commune et demandent à être mieux coordonnés.

Les obstacles du présent ne doivent pas empêcher d'ambitionner pour les quartiers prioritaires de Loos un projet économique novateur, porté avec l'ensemble des Loossois, acteurs économiques et citoyens engagés.

### **1° Favoriser l'insertion sociale et professionnelle et l'égalité des chances**

**La faible qualification et l'absence de diplôme ont une incidence négative sur l'insertion dans l'emploi. La mise en place de parcours d'insertion sociale doit être encouragée, tout comme la mobilisation des dispositifs de création d'emploi.**

- Accompagner les Loossois vers l'emploi doit passer par la levée des freins susceptibles d'entraver leur projet professionnel : remise à niveau, augmentation de la mobilité... Les projets de véhicules solidaires, d'accès à un deux-roues, d'aides aux passages du permis de conduire, etc. pourraient être soutenus afin de favoriser les déplacements des personnes en voie d'insertion. Le permis de conduire est le premier diplôme permettant à quelqu'un de s'insérer professionnellement.

- Les clauses d'insertion doivent être mises en place voire généraliser pour afin de faire bénéficier aux habitants des quartiers des avantages du réaménagement des quartiers prévus dans le cadre du PNRU des Oliveaux et de la rénovation de Clémenceau.. La ville devra veiller tout particulièrement à le spécifier dans les cahiers des charges des projets. Les contrat d'avenir ont permis d'insérer des jeunes en difficultés, sur des contrats longs.
- Les chantiers d'insertion ont fait leurs preuves. À l'exemple du chantier de maraîchage Interval, porté en intercommunalité par les villes de Loos et d'Haubourdin, les chantiers d'insertion accompagnent les demandeurs d'emploi dans un parcours d'embauche (contrat aidé, immersion en entreprises,...). L'atelier Interval permet de renouer avec le travail au quotidien grâce à l'apprentissage du jardinage et de la culture maraîchère expressément biologique.  
Dans cette optique, un chantier d'insertion pourrait être créé au sein même du quartier des Oliveaux afin de retisser du lien social. Cette action pourrait être portée par l'association APRONET, entreprise d'insertion locale.
- Augmenter la mobilisation des contrats aidés sur les quartiers en politique de la ville (droit commun à développer). Faire la promotion de parcours individuel. Les possibilités de contrats aidés (sur le droit commun, hors crédits PV) augmentent aujourd'hui.
- Les diplômés qui résident dans les quartiers ont également besoin d'un coup de pouce. Une structure d'aides pourrait leur être utile afin de développer au mieux leur réseau pour favoriser l'insertion de ces jeunes. Il faut également favoriser l'insertion des jeunes qui n'ont pas de réseaux.
- Une structure regroupant des entreprises d'insertion, d'emploi et de prévention pourra être créée pour permettre de mieux identifier les possibilités d'insertion, de connecter les parcours d'insertion et de moins catégoriser les publics. Cette nouvelle structure pourrait prendre place au sein de l'ancienne résidence Salengro et bénéficier d'une antenne au centre Arago.
- Le soutien à un CLAP insertion permettrait de proposer des semaines de stages en échange du paiement d'un projet individuel comme le passage du permis de conduire ou d'un autre projet individuel (BAFA, ...)

## **2° Soutenir l'implantation d'activités économiques et l'émergence de projets**

**La dégradation de l'accès à l'emploi nous oblige aujourd'hui à déployer des initiatives locales innovantes, tenant compte de la situation économique, sociale, territoriale et organisationnelle des Loossois.**

- Les quartiers des Oliveaux et Clémenceau souffrent d'une absence de diversité fonctionnelle. Le développement d'activités dans les quartiers permettra de redonner une attractivité commerciale et entrepreneuriale au sein des quartiers. Des immeubles pourraient accueillir des bureaux ou des activités.
- Il convient de questionner la place du centre commercial installé dans le quartier des Oliveaux. Bâti dégradé, offre de locaux inadaptés au potentiel économique, loyers élevés, cet espace commercial est à repenser, voire réimplanter. Une étude d'opportunité pourra déterminer les moyens de parvenir à redynamiser l'offre commerciale sans déséquilibrer la centralité actuelle du quartier.
- De même que le dynamisme commercial passera par une requalification des espaces commerciaux, il nécessite également un redéploiement de l'offre commerciale. Créer des bonnes conditions d'implantation d'activités de l'Économie Sociale et Solidaire, ainsi que des produits de qualité en partenariat avec les producteurs locaux permettra d'attirer une nouvelle clientèle tout en préservant l'offre de proximité indispensable à la vie des habitants.
- Étudier l'opportunité de créer une pépinière d'entreprises ou un centre d'activités, connectés à la future LINO, permettrait de transformer l'image de « cité dortoir » du quartier des Oliveaux. Une structure modulable pourrait être un atout dans le contexte de la proximité du CHRU et d'Eurasanté, dans un esprit de mutualisation (guichet et secrétariat uniques,...) et de co-working.
- Plus globalement, l'accompagnement des entreprises pourra être renforcé en proposant des

services dédiés à l'innovation ou en support de création, notamment pour les Très Petites Entreprises : services de conciergerie, mutualisation des moyens humains et techniques.

- Soutenir une action CitésLab en partenariat avec l'intercommunalité (MEL et les villes de la couronne sud).
- Afin de développer des projets, les acteurs de l'insertion pourraient s'appuyer sur des entreprises dites « d'entraînement » ou « pédagogiques », visant à développer les savoirs-faire et les savoir-être du demandeur d'emploi à la mobilité, l'insertion ou au retour à la vie active, de manière individualisée et en situation réelle. Ainsi, des étudiants des quartiers prioritaires pourraient travailler en tant que stagiaire de la formation professionnelle dans les domaines sociologiques, économiques, architecturaux ou urbains dans le cadre du PNRU.
- Dans ce contexte, les quartiers prioritaires doivent faire l'objet d'un zonage économique spécifique. Si le dispositif de ZFU, ne concernant jusqu'à présent que le secteur des Oliveaux, a été suspendu à la mise en œuvre de la nouvelle géographie prioritaire, le ministre a évoqué la transformation des zones franches en « territoires entrepreneurs ». Plusieurs critères, qui ne sont pas encore connus, viendraient dynamiser ces zones : les exonérations d'impôt sur le bénéfice, la conditionnalité de la clause d'embauche locale aux exonérations de cotisations sociales patronales et aux exonérations fiscales sur les bénéficiaires, l'inscription de ce zonage dans une stratégie locale de développement économique, mobilisant l'ensemble des partenaires locaux et une exonération de l'impôt foncier applicable dans le cadre des 1 200 quartiers prioritaires.

### **3° Améliorer les liens entre les acteurs de l'emploi, de la vie économique et de la formation**

**A Loos, les entreprises, les organismes de formation, les dispositifs d'accompagnement et les structures d'insertion ne manquent pas. Pourtant, peu de partenariats sont développés entre les différents acteurs du monde du travail, de l'insertion à la création en passant par la formation. Il convient à la fois de renforcer les liens entre acteurs et d'améliorer la visibilité et la connaissance des dispositifs.**

- S'appuyer sur le service Économie de la ville pour coordonner l'action économique sur la commune et assurer la mise en réseau des acteurs, en organisant notamment des événements autour de l'emploi (forums, parrainages, conférences...).
- Renforcer les liens avec les entreprises et les organismes consulaires tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Développer les passerelles entre le parc d'Eurasanté et les structures d'insertion, dans le contexte où le secteur de Lille Sud, mieux organisé, arrive à capter de nombreuses offres d'emploi au détriment des Loosois. Les services municipaux et les associations doivent augmenter leur capacité de prospection des offres d'emploi et de développement du pôle Eurasanté, du CHR et d'Euratechnologie. Inversement, il est essentiel de faire connaître auprès de ces poids lourds économiques nos structures existantes. Le forum de l'emploi pourra monter en puissance lors de ses prochaines éditions. D'autres événements pourront mobiliser le monde économique et associatif.
- Accompagner les associations créatrices d'emplois et sécuriser les financements des actions et des moyens. Les sources de financements sont actuellement très incertaines et les financements de droit commun diminuent (exemple à venir: le Conseil Départemental), alors qu'ils devraient être renforcés compte tenu du contexte socio-économique.
- Afin de mieux identifier les acteurs de l'emploi et de l'insertion, de mutualiser les moyens, de lutter contre l'éparpillement des structures à Loos et de mieux accueillir le public à la recherche d'un emploi, l'implantation en un lieu unique d'une structure d'aide à l'emploi (maison de coordination pour l'insertion et

l'emploi) pourra être envisagée sur le quartier des Oliveaux, dans le cadre du PNRU 2. Elle permettrait d'accueillir plusieurs associations locales d'insertion et de prévention. La résidence Salengro pourrait faire l'objet de cette mutation fonctionnelle. Cela permettrait d'envisager des économies d'échelle en mutualisant les moyens des associations (exemple: service de comptabilité, d'accueil ...) et de reconvertir ce bâtiment municipal dégradé qui offre une opportunité d'aménagement de 1000 m<sup>2</sup> de surface.

- Encourager à la création d'un club d'entrepreneurs sur Loos et encourager l'implication des chefs d'entreprises dans le parrainage de demandeurs d'emploi.

## **Axe 2.4. AXE 4 : Renforcer les conditions du bien-vivre ensemble**

### **1° Garantir la tranquillité des espaces publics et prévenir la délinquance**

- Renforcer les moyens de dissuasion et de prévention
- Mobiliser les habitants et lutter contre le sentiment d'insécurité

Dans le cadre des dispositions arrêtées par la loi n° 2007 – 297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, la ville de Loos préside le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) Loos-Haubourdin-Emmerin .

En écho aux stratégies nationales et départementales, la ville de Loos s'engage dans une démarche de stratégie de prévention de la délinquance. Les principales déclinaisons sont les suivantes :

#### **■ Les actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance**

- **Une approche ciblée en direction des jeunes exposés à la délinquance**

##### Le Comité Prévention Jeunes (action pilotée par ESCALE)

Ce comité regroupe les travailleurs socio-éducatifs. Il a pour objectifs de repérer les difficultés et apporter une réponse coordonnée des services compétents. Ce comité est soumis à des règles déontologiques. Il existe 3 commissions : Deux commissions pour les moins de 16 ans (CPJ Oliveaux et CPJ Ville) et une commission 16/25 ans. Chaque commission se réunit mensuellement.

Au regard des évolutions législatives, institutionnelles et professionnelles, l'objectif est de consolider ce dispositif.

##### Plate-forme de suivi et d'appui aux décrochés scolaires - Lille Ouest (action pilotée par par le CIO d'Armentières)

L'Éducation Nationale met en œuvre une plate-forme de suivi et d'appui aux décrochés scolaires, c'est à dire tout jeune âgé de plus de 16 ans et sorti du système scolaire sans diplôme. Cette plate-forme réunit les représentants des lycées, de la mission locale, des services sociaux du Département, des structures

jeunesses, d'insertion et de prévention.

- **Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance**

Accueil des exclus scolaires (action pilotée par ESCALE)

Cette action concernera les enfants âgés de 11 à 16 ans exclus de leur établissement scolaire, pour lesquels il est constaté le plus souvent des difficultés quant au rapport à la règle, aux conduites d'essai ou à la citoyenneté.

Suite à la saisie par un établissement scolaire, un échange s'établira avec celui-ci en amont de la prise en charge afin d'appréhender au mieux la situation de l'élève. Une convention sera signée entre les parents, le jeune, l'établissement et l'équipe du pôle.

Pendant l'accueil, un travail scolaire sera mis en place pour favoriser les apprentissages et la méthodologie en vue d'une intégration scolaire réussie. En parallèle, des moyens originaux, adaptés et pertinents seront proposés afin de traiter au mieux la problématique identifiée.

Une évaluation sera faite en fin de prise en charge mais aussi (et surtout) quelques temps après le retour à l'école.

Action de remobilisation pour les 16/25 ans (action pilotée par ESCALE)

La démarche visera à aider les jeunes de plus de 16 ans en marge des institutions (école, mission locale, etc.) et non inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Dans le cadre du parcours de remobilisation, les éducateurs auront pour missions :

- d'aider ces jeunes à comprendre leur situation
- de provoquer un déclic pour la mobilisation sur la définition d'un projet personnel/professionnel
- de présenter les outils et ressources à disposition sur la commune et dans les environs

Trois étapes seront mises en œuvre :

- Le repérage des adolescents et jeunes majeurs par le travail de présence sur les lieux de vie et/ou par l'orientation d'un professionnel
- L'inscription dans le parcours de remobilisation (3/6/9 mois renouvelable en service civique ou contrat d'insertion) comprenant plusieurs modules : définition de projet, découverte du monde du travail, récolte et valorisation de parcours, etc. Le parcours de remobilisation s'appuie sur la participation à une activité d'intérêt général (épicerie solidaire, aide aux personnes, développement durable, etc;)
- Sortie du parcours sur une formation ou un contrat de travail

Action Phénix – Insertion par le sport des 15/25 ans (Action pilotée par le centre d'activités sportives – CAS – de Roubaix)

L'action Phénix vise les jeunes les plus marginalisés. Après un travail de contact, repérage dans la rue, les éducateurs et animateurs du Phénix incitent les jeunes à rejoindre les activités sportives (sport de combat et d'opposition). Inscrits dans cette démarche, les jeunes apprennent à intégrer des règles, le respect et le dépassement de soi. L'action est développée depuis 2006 en partenariat avec la ville d'Haubourdin. A ce jour, il existe un seul local, à Haubourdin.

L'objectif est de développer cette action par l'ouverture d'un local sur Loos. Les actions de l'association reposent en partie sur la création de lieux à « caractère marginal » afin de drainer un public jeunes particuliers (jeunes en difficulté ou défavorisés). La création d'une antenne nécessite l'installation dans un nouveau local délocalisé par rapport aux autres antennes existantes. Ce lieu permettra la mise en place d'activités sportives à l'intention des jeunes de Loos. Les pédagogies utilisées et le mode d'approche des jeunes permettront de drainer des jeunes difficiles ou en difficulté avec lesquels nous entamerons un travail éducatif.

- **Actions de prévention de la récidive**

Accueil des mesures de réparation (action pilotée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse)

La ville de Loos accueille des mineurs faisant l'objet d'une mesure de réparation pénale indirecte. La convention signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse est caduque. L'objectif est de renouveler la convention dans le cadre du CISP Loos-Haubourdin-Emmerin.

Protocole de rappel à l'ordre (action pilotée par le Parquet près du TGI de Lille)

La ville de Loos a signé un protocole de mise en œuvre du rappel l'ordre avec le Parquet de Lille.

L'objectif est d'augmenter le nombre de rappel à l'ordre en améliorant le circuit de signalement.

#### Accueil des personnes faisant l'objet d'un Travail d'Intérêt Général (action pilotée par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Lille)

La ville de Loos est agréée par le SPIP de Lille pour accueillir des personnes condamnées à un TIG.

L'objectif est de réactiver cette action à travers l'accueil individuel au sein des services municipaux mais également par la mise en œuvre d'un chantier TIG.

L'ambition est de multiplier progressivement le nombre de chantier et de les développer à l'échelle intercommunale (Loos-Haubourdin-Emmerin).

### ■ La prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

- **L'articulation du partenariat local autour d'un état des lieux et d'un plan d'action (pilotée par la ville de Loos dans le cadre du CISPD avec l'AIAM)**

L'objectif est de mutualiser les groupes de travail existants (comité de pilotage Aide aux victimes Loos-Haubourdin, Commission droits des femmes à Emmerin) et de confier une mission d'étude (état des lieux et plan d'actions) à un cabinet d'étude ou une association (ex : Association intercommunale d'aide aux victimes et de médiation de Lille).

Une complémentarité sera recherchée avec le schéma métropolitain de prévention de la délinquance (projet d'enquête de victimation).

- **Actions en direction des auteurs**

A ce jour, il n'est pas identifié d'action spécifique en direction des auteurs de violences intra-familiales. L'étude programmée dans l'action précédente doit permettre de définir des axes de travail.

- **Actions de proximité en faveur des victimes**

L'association intercommunale d'aide aux victimes et de médiation de Lille met en œuvre des permanences juridiques. Deux permanences mensuelles sont tenues à l'antenne mairie les Oliveaux, une troisième se tient à l'hôtel de ville. Ce service juridique est complété par un soutien psychologique au siège de l'association (maison de la médiation de Lille). Les loossois peuvent également bénéficier du dispositif EVE – Espace Violence Ecoute.

L'objectif est de pouvoir proposer d'autres services aux loossois (permanence d'avocats, d'huissiers, médiation familiale, etc). Une réflexion devrait être engagée pour la création d'un Point d'Accès au Droit, local ou intercommunal ?

### ■ Améliorer la tranquillité publique

- **Le schéma local de tranquillité publique**

L'ambition du schéma de tranquillité publique est de produire à court et moyen terme des effets mesurables sur l'amélioration de la sécurité sur la commune de Loos.

Dans un souci d'efficacité, il est proposé trois objectifs maximum. Au regard des sujets occupants les cellules de veille sécurité et des éléments de diagnostic de sécurité, il est retenu les objectifs suivants :

1. Atténuer les troubles à la tranquillité publique liés aux rassemblements (impliquant notamment des consommations de produits toxiques et/ou pouvant impliquer un trafic de stupéfiants)
2. Lutter contre les conduites dangereuses de véhicules dans leur utilisation illégale ou à risque



### 3. Diminuer les atteintes aux biens sur la voie publique

La volonté est de mobiliser des moyens sur le traitement des petits actes (incivilités) qui favorisent le sentiment d'insécurité et de prendre en compte la mobilité de cette délinquance.

Les actions du schéma viseront à atteindre les trois objectifs fixés précédemment. Les actions sont des supports sur lesquelles se construisent ou se confortent les relations entre professionnels. Pour cela, les fiches actions auront pour rôle :

- d'établir le contexte justifiant l'action ;
- de définir des objectifs partagés ;
- de recenser les moyens disponibles à mobiliser ou à développer ;
- de préciser le rôle de chacun ;
- d'établir un calendrier ;
- d'identifier les indicateurs (existants ou à créer) communicables pour évaluer les résultats.

Ce schéma sera mis en œuvre par la cellule de veille sécurité sous le contrôle du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il prendra en compte les conditions des partenariats existants, notamment la convention entre la police nationale et la police municipale.

#### **Actions de prévention situationnelle : la mise en œuvre d'une approche globale**

La prévention situationnelle s'appuie sur trois facteurs intimement liés : l'auteur potentiel, une cible vulnérable, un gardien défaillant.

Ainsi, les programmes de prévention situationnelle peuvent viser les auteurs (ex : contrôle judiciaire, bracelet électronique, etc.), les victimes potentielles (campagne de sensibilisation, formation, etc.) et sur la sécurisation d'un espace (vidéo protection, présence humaine, éclairage, etc.).

La prévention situationnelle doit être intégrée :

- dans les actions de prévention (ex : logiciel beebip contre le vol des ordinateurs) ou encore dans les campagnes de communication (par exemple, en direction des seniors)
- dans les projets d'aménagements, notamment dans le cadre du projet ANRU et la rénovation du quartier Clémenceau.

#### La vidéo-protection (pilotée par les villes d'Haubourdin et de Loos)

Dans le cadre de ses actions La ville de Loos a mis en œuvre un dispositif de prévention de vidéo-protection. 11 zones stratégiques ont été couvertes dont 3 concernent le quartier des Oliveaux et une zone concerne le quartier Clémenceau. L'ensemble du dispositif représente 31 caméras correspondant à 70 objectifs dont :

- la zone place De Gaulle/rue Perrin : 6 caméras pour 18 objectifs
- la zone rue Herriot/collège Descartes : 2 caméras pour 5 objectifs
- la zone entrée de ville rue G. Mocquet : 1 caméra pour 1 objectif
- la zone rues Arago/Berthelot : 1 caméra pour 4 objectifs

Le centre de supervision urbaine (CSU) est passif (pas de visionnage en direct) et se situe au poste de police d'Haubourdin. Un report d'image est fait sur le bureau de la police municipale de Loos (uniquement pour du visionnage et non pour de l'exploitation).

Une seconde phase va être démarrée. Les objectifs sont :

- la création d'un mur d'écran au poste de police municipale
- la création d'un poste de visionnage
- développer le dispositif (nouvelle implantation)
- intégrer des caméras nomades afin de répondre au zone non couverte et faisant l'objet d'une insécurité épisodique.

Enfin, le projet doit prendre en compte les dispositifs existants mais désuets et non reliés au CSU : le complexe sportif Léo Lagrange et le stade Vandeweghe.

## 2° Améliorer la gestion urbaine et les services de proximité

**Construire une action de proximité par la médiation, la présence des services, l'information continue et favoriser l'appropriation et le respect du cadre de vie par l'écocitoyenneté**

### ■ Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public : la mobilisation des acteurs locaux et des habitants pour la tranquillité publique

- **Renforcer les effectifs de police**

Une police municipale est effective à Loos. Elle répond aux missions conditionnées par les pouvoirs de police du maire et aux missions inscrites dans la convention avec la police nationale. Elle est un dispositif indispensable à la prévention et la lutte contre la délinquance. Les objectifs sont :

- favoriser les interventions rapides, notamment par la création d'une brigade motorisée
- optimiser la vidéo-protection, par la création d'un mur d'image et la création d'un poste dédié au visionnage et à l'exploitation
- développer le travail de nuit par un renforcement de l'effectif.

Le renforcement des effectifs pourra être développé. La police municipale tend trop souvent à remplacer la police nationale dont les effectifs vont en diminuant. Dans le même sens, l'absence d'un officier au GAJ est porteur de lourds dysfonctionnements dans la coopération des polices municipale et nationale.

- **Renforcer la démocratie de proximité via les comités de quartier (pilote par le service politique de la ville)**

Dans le cadre de la démocratie locale et la participation citoyenne, la ville de Loos a mis en œuvre en 2014, 9 comités de quartier (dont 1 pour le quartier Clémenceau-Kiener et 2 pour le quartier des Oliveaux).

- **Expérimenter un dispositif de voisins attentifs (pilotage à déterminer)**

La sécurité est une responsabilité collective. Par conséquent, la participation citoyenne est incontournable. Cependant, elle doit être organisée et encadrée par la municipalité et soutenue par les forces de sécurité publique.

- **Étudier la mise en place de dispositif de sécurité/médiation de nuit (pilotage à déterminer)**

A travers les constats des cellule de veille sécurité, il est observé la vulnérabilité des services publics dédiés à la sécurité pour les périodes de nuit et de week-end.

Des expérimentations en 2014 concernant la sécurisation des bâtiments municipaux la nuit se sont relevées positives mais insuffisantes en raison de la non intervention sur la voie publique et les parties communes des immeubles collectifs.

D'autre part, il est constaté que les problèmes signalés (ex : rassemblements) ne relèvent pas forcément des services de police mais d'une réponse intermédiaire, la médiation sociale.

L'objectif est donc de mettre en œuvre un dispositif de médiation sociale, notamment pour la nuit et le week-end, impliquant plusieurs partenaires institutionnels dont la ville et les bailleurs sociaux.

### ■ Renforcer la gestion urbaine de proximité à Loos

Selon l'ANRU, « la mise en place d'un projet de gestion urbaine adapté aux spécificités du quartier est une démarche fondamentale pour la réussite du projet et la pérennisation des investissements. Elle nécessite une coopération renforcée entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des quartiers (ville, agglomération, organismes HLM...) ».

Dans ce contexte, l'ANRU a demandé aux porteurs de projet de signer une convention de gestion urbaine de proximité dans les six mois suivant la signature de la convention de rénovation urbaine.

- **Les objectifs du projet :**

- Anticiper les futures modalités de gestion du quartier dès la conception des projets ;
- Limiter les nuisances pour les habitants durant la phase de travaux ;
- Adapter les modalités de gestion du quartier renouvelé en fonction des usages et des besoins des habitants.

Une première démarche de gestion urbaine de proximité a ainsi été lancée en 2002 aux Oliveaux, faisant suite à la fin des travaux de réhabilitation des immeubles de ce quartier. Cela avait permis la mise en place d'un ensemble d'actions bénéfiques pour le quartier, tels que les actions propreté, la confortation des abords des écoles et la création de deux mails piétonniers, l'ouverture de l'observatoire de la vie quotidienne, le lancement des diagnostics en marchant ...

Toutefois, certaines questions n'étaient pas réglées comme la répartition des propriétés foncières, ou encore l'entretien des quartiers. Un diagnostic a été réalisé en 2010, et des groupes de travail se sont réunis en 2013 sur ses sujets.

L'objectif est donc de relancer cette démarche dans le contexte du nouveau contrat de ville et du classement des Oliveaux en ANRU. Il faut également l'étendre sur le quartier Clémenceau.

- **Dans ce contexte, les objectifs de gouvernance que nous formalisons sont :**

- Parvenir à la signature d'une convention GUP, partagée et mise en place sur leur champ de compétence respectif, par chacun des partenaires, telle que prévue par la loi ;
- Définir une nouvelle instance de pilotage de la GUP ;
- Associer les habitants, y compris les membres des comités de quartier, à la mise en place de ce programme.

- **Quelques priorités peuvent déjà être identifiées :**

- Repérer les besoins, notamment en matière d'économie sociale et solidaire ;
- Améliorer la mobilité douce sur les quartiers, et vers le centre ville en général ;
- Réfléchir à la place du développement durable, ou de la nature, dans ces quartiers (exemple : création de jardins collectifs ?) ;
- Mettre en place un micro PDU dans nos quartiers ;
- Optimiser la « maison des services publics » du quartier des Oliveaux ;
- Maintenir une vigilance particulière sur la gestion des déchets dans ces quartiers, et la question de la propreté en général ;
- Bien évidemment aller plus vite dans le traitement des difficultés quotidiennes de la population, notamment dans nos deux quartiers « phares » classés en politique de la ville.

## 3. Choisir son quartier : focus sur chaque secteur

### 3.1. Le projet du quartier Clémenceau – Kiener

- **La ville intégrée (organisation du partenariat local)**

- Développer la participation des habitants (création du conseil citoyen, renforcement des comités de quartier, ainsi que poursuite du FPH, du FTU ; création d'une école de consommateurs)

- **La ville inclusive (volet social)**

- Créer une structure d'accueil polyvalente (enfance ; emploi, aide sociale) sur le quartier Clémenceau

- Mettre en place d'un atelier santé ville point de départ d'une vraie stratégie de santé intégrée à l'échelle de la ville et sur différentes thématiques (addictions ; prévention de la malnutrition ou de l'obésité ; ...)

- En ce qui concerne la commune, un projet est déjà bien avancé : l'agrandissement de l'école La Fontaine. En concertation avec les enseignants, et l'équipe des services municipaux, deux salles supplémentaires vont être construites, qui permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les 140 élèves de l'école. L'objectif est d'ouvrir ces deux salles pour la rentrée de septembre 2016.

- Développer des parcours d'insertion sociale

- Poursuivre l'accompagnement de familles fragiles

- Développer le soutien à la fonction parentale

- Prévenir le décrochage scolaire

- Garantir la tranquillité publique dans tous les quartiers de Loos

- **La ville intense (volet urbain et économique)**

- Engager le programme de gestion urbaine et sociale de proximité à Clémenceau

- Mettre en place les conditions de la réhabilitation lourde du quartier Clémenceau, quartier pour lequel une aide de l'ANRU a été annoncée (rénovation de l'école ; des espaces publics, de la voirie ; dédensification du site ; rénovation des immeubles en HQE ...)

- Sécuriser le quartier Kiener par rapport à la voie ferrée située au Nord du quartier

- Le quartier Clémenceau est au centre d'évolutions concrètes et prochaines qui seront visibles par tous, pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Les services municipaux travaillent en étroite collaboration avec les services de la MEL (Métropole européenne de Lille – nouvelle appellation de la communauté urbaine) et Partenord Habitat pour y parvenir.

- Parallèlement, nous travaillons avec la MEL sur la rénovation des espaces publics du quartier, de la voirie, et aussi sur une ouverture de la rue Arago sur la rue Galilée : tout cela est déjà acquis.

- Cependant, nos travaux sur les espaces publics viendront après les travaux de rénovation des logements envisagés dès 2016 par Partenord Habitat (il est logique que nous intervenions sur les espaces verts, après le passage des échafaudages et divers engins de chantier de Partenord Habitat).

- Un nouvel enjeu est en cours de définition pour ce quartier : celui d'en faire un site associé à celui des Oliveaux dans le cadre du NPNRU 2.

- **La ville accessible (volet mobilité et offre de services)**

- Vérifier et assurer un bon niveau de service de tous ces quartiers par les transports en commun (Clémenceau et Kiener ne sont plus desservis) et pour les déplacements doux.

- Démocratiser l'accès des plus fragiles à la culture.

- Développer l'offre de service pour les « grands jeunes ».

### **3.2. Positionner et déclencher la mutation sociale et urbaine du quartier des Oliveaux**

#### **■ Les axes d'anticipation pour déclencher la mutation du quartier**

- **Dimensionner le projet urbain du quartier à l'opportunité offerte par l'ANRU**

> Repositionnement du quartier dans la ville : tisser des liens avec sa périphérie immédiate et les projets de la ville et de la métropole

> Questionner les centralités du quartier : quel degré d'attractivité donner au quartier d'ici 2030 ?

> Questionner les fonctions du quartier : de la mono-fonctionnalité à une mixité sociale, économique et urbaine

> Accompagner la mutation durable, soutenable et exemplaire du quartier : aménager un écoquartier à partir d'un projet de réhabilitation

- **Les priorités de la recomposition urbaine du quartier**

> Maintenir et apporter les équipements et les services d'une ville de 8000 habitants

> Désenclaver le quartier par une restructuration de la voirie et de la circulation

> Inscrire les démolitions de logements dans les stratégies patrimoniales, sociales et territoriales intégrées

> Développer le quartier autour de centralités existantes ou à créer et mieux identifier leurs rôles

- **L'opportunité de l'environnement proche : élargir le projet pour aérer le quartier**

- > Regarder vers le Parc de Nature et de loisirs et l'axe du Bd de la République en investissant le potentiel foncier communal au nord-est du quartier. Urbaniser ce terrain comme un éco-quartier permettrait de faire le lien viaire et architectural entre le quartier des Oliveaux et le parc de nature et de loisirs. De même, le terrain de football à proximité du parc de loisirs est délaissé.
  - > Regarder vers l'ouest : avec l'aménagement de la LINO, les délaissés vont être rétrocedés à la ville : la frange du quartier des Oliveaux et celle du parc de loisirs. Question de l'affectation de ces terrains.
  - > La communication du parc de loisirs et de nature avec le Parc de la Deûle n'est pas assurée. La passerelle qui permettrait l'enjambement de la LINO n'a pas été envisagée.
  - > 1 trame piétonne et vélo jusqu'au CHR.
- NB : A proximité immédiate des Oliveaux, il existe des sites géologiquement remarquables
- Un front de taille exceptionnel (succession de couches géologiques) à l'Ouest
  - Des carrières (catiches et chambre piliers) au sud de la LINO, il pourrait être envisagé un ouvrage d'art

## ■ **Des axes de restructuration du quartier en réflexion**

- **Désenclaver le quartier et repenser la circulation interne**

- > Faire du quartier des Oliveaux la porte d'entrée sud de la ville de Loos
- > Permettre le franchissement de la voie ferrée
- > Permettre la liaison du quartier à la LINO
- > Aménager des voies d'entrée : rue Berthelot et rue Galilée
- > Planifier le prolongement d'artères structurantes et envisager la démolition d'immeubles entravants
- > Repenser la circulation interne > en attendant faire évoluer la rue Dhainaut en double sens et adapter les barrières de passage à niveau au double sens
- > Questionner l'usage des parking > l'arrière de l'Espace Mosaïque
- > Offrir aux modes de déplacements actifs une place importante : station V-Lille, pistes cyclables

- **Recomposer l'offre de logement du quartier**

- > Diversifier l'offre de logements (taille, ...)
- > Qualifier les logements (double hauteur, terrasses, jardins)
- > Favoriser le parcours résidentiel
- > Augmenter la mixité sociale des logements en rendant possible sur les constructions neuves la possibilité de servitudes de mixité sociale
- > Problématique des logements énergivores, notamment les béguinages de la rue du Dr Denis Cordonnier
- > Problématique de l'amiante

- **« Éco-réhabiliter » ou comment faire des Oliveaux un écoquartier à partir de l'existant**

- > Volet énergétique : repenser le chauffage urbain et son maillage
- > Rendre l'éclairage public performant
- > Renouveler le patrimoine arboré : les peupliers d'Italie sont dégradés
- > Permettre le stationnement des modes doux : garage à vélo et accueillir les deux-roues au sein des écoles
- > Relier le quartier et son environnement proche au futur parc de la Deûle et à la trame verte et bleue
- > Aménager des jardins partagés au pied des immeubles
- > Aménager des jardins familiaux à proximité du parc de loisirs le long du lycée Duhamel

- **Requalifier, recalibrer et moderniser les équipements publics**

- > La Cité des enfants et l'école Desbordes-Valmore sont restées des pré-fabriqués depuis plus de 20 ans. Problématique thermique
- > Problématique de l'accessibilité de l'école Daudet-Sand
- > Envisager la construction initialement anticipée de l'extension de l'école Perrault pour l'accueil des petits
- > L'école Florian nécessite une rénovation de sa façade
- > L'ensemble des écoles demandent un préau
- > Problématique de l'amiante pour la mairie annexe façade, le restaurant scolaire, la résidence Salengro, la cité des enfants
- > Rénover le restaurant scolaire : la cuisine centrale est obsolète (une mutualisation avec Haubourdin est envisagée)
- > Relocaliser la Petite Unité de Vie (PUV) à proximité de la cité des enfants et poser le devenir de la résidence Salengro
- > Rénover la façade de l'antenne mairie



> Questionner la centralité actuelle du terrain de foot au regard de l'existence d'un deuxième terrain au nord du quartier

- **Répondre aux besoins d'équipements du quartier**

- > Répondre au besoin d'un local d'activités pour les 16 -25 ans et d'un espace de loisirs permettant le développement d'activités d'arts martiaux ou de sports de combat
- > Polariser les services, les associations d'insertion et les services d'accompagnement socio-professionnel dans une structure visuellement identifiée

- **Requalifier l'espace public**

- > Sécuriser les abords des écoles le long du linéaire de trottoir
- > Renouveler et qualifier les espaces publics : parkings, place, patrimoine arboré, fontaines
- > Adapter l'espace public aux déplacements des personnes âgées : rendre les cheminements piétonniers accessibles et adapter le mobilier urbain
- > Requalifier le cheminement le long de la voie ferrée
- > Clarifier la propriété et la gestion des espaces
- > Questionner les arrières d'immeubles : d'anciennes aires de jeux devenues des surfaces gourdonnées sans jeux

- **Redynamiser les activités au sein du quartier**

- > Questionner la place du centre commercial au sein du quartier pour réussir à redynamiser l'offre commerciale sans déséquilibrer la centralité actuelle
- > Étudier l'opportunité de créer une pépinière d'entreprises le long de la LINO ou au c?ur du quartier
- > Moduler, adapter ou créer des bâtiments aux activités mixtes
- > Intégrer les besoins de l'économie sociale et solidaire dans les équipements
- > Développer un lieu d'accueil pour les activités de santé libérale
- > Réaffirmer l'utilité sociale de l'église de La Trinité
- > Interroger la carte scolaire de la géographie prioritaire

## ■ **Le projet de la Ville pour le quartier**

- **La ville intégrée (organisation du partenariat local)**

- > Poursuivre la gestion urbaine de proximité et les missions de l'observatoire de la vie quotidienne
- > Développer la participation des habitants (création des comités de quartier, ainsi que poursuite du FPH, du FTU ; création d'une école de consommateurs)

- **La ville inclusive (volet social)**

### Santé

- > Mettre en place un atelier santé ville point de départ d'une vraie stratégie de santé intégrée à l'échelle de la ville et sur différentes thématiques (addictions ; prévention de la malnutrition ou de l'obésité ; ...)
- > Développer des parcours d'insertion sociale sur le modèle de la réussite éducative ;

### Prévention, Enfance, jeunesse et éducation

- > Développement de l'offre de service pour les « grands jeunes » ;
- > Poursuite de l'accompagnement de familles fragiles ;
- > Développer le soutien à la fonction parentale ;
- > Prévenir le décrochage scolaire ;

### Renforcer l'attractivité du Collège Descartes

Au sein de la Métropole, le Collège Descartes fait partie des établissements en déficit d'attractivité sur l'aire qui lui est dévolue.

Son accès est rendu difficile par l'enclavement global du quartier. Une partie de la circulation, en sens unique, impose un détour significatif.

Plus globalement, il souffre du déficit d'image du quartier.

Il dispose cependant d'une surface importante, susceptible d'accueillir la population de deux collèges.

Sa direction est motivée, reconnue.

Le programme de Renouveau Urbain, en partenariat avec l'Education Nationale et le Département du Nord doit viser à renforcer son attractivité.

L'ambition est de travailler en commun au développement de l'ensemble des aspects urbains et éducatifs afin d'en faire un pôle d'excellence.

### Séniors

> Repenser un quartier durable pour les séniors avec des maisons mieux réhabilitées pour de meilleures performances énergétiques, à vocation durable, rue Denis Cordonnier.

### • **La ville intense (volet urbain et économique)**

#### Économie sociale, emploi et solidarité

- > Développer les services publics d'accès à l'emploi sur le quartier des Oliveaux en particulier
- > Aider à la création d'activité et favoriser le droit à l'initiative et à la création d'activité d'économie sociale et solidaire : convention de partenariat avec Maillage
- > Repérer les besoins en économie sociale et créer par la suite l'activité correspondant : partenariat avec Réplic
- > Créer de l'activité : partenariat avec l'Adie sur le micro-crédit
- > Impulser une nouvelle démarche de développement reposant sur l'économie sociale et solidaire, avec de nouveaux projets à mettre en œuvre (retour d'une épicerie solidaire dans le quartier, en partenariat avec le secours populaire ; remise en place d'une école de consommateurs ; étude sur les besoins et les opportunités en ESS à Loos )
- > Développement des services publics d'accès à l'emploi sur le quartier des Oliveaux en particulier

### Urbanisme

- > Poursuivre le programme de gestion urbaine et sociale de proximité aux Oliveaux
- > Lancer le « Plan Marshall » pour la rénovation des voiries et des trottoirs aux Oliveaux
- > Mieux accrocher le quartier des Oliveaux au reste de la trame urbaine de Loos.
- > Restructurer le centre commercial des Oliveaux, qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation lourde depuis 1968 ! L'intervention de l'ANRU permettrait de conforter le centre de ce quartier, et d'étudier son désenclavement ;
  
- > Créer une nouvelle structure pour favoriser l'orientation des publics dans différents domaines et de véritables parcours éducatifs et d'insertion socioprofessionnelle. Cette structure pourrait être une plateforme de médiation dans les domaines de :
  - La gestion urbaine de proximité (poursuite des missions de l'observatoire de la vie quotidienne) ;
  - La santé (en lien avec nos objectifs de création d'une maison de santé aux Oliveaux) : un atelier santé ville pourrait utilement compléter le travail engagé dans ce cadre ;
  - L'emploi (en lien avec la mission locale, l'AREFEP, et nos AI et EI) ;
  - La prévention (délinquance, addictions) ;
  - L'accueil des grands jeunes, thématique à renforcer sur la commune.

Mettre en valeur les déplacements doux dans le quartier (avec notamment la construction d'un abri pour les deux roues sécurisé, pour favoriser l'insertion professionnelle, l'implantation d'une station de V'Lille serait également opportune)

Améliorer le cadre de vie (implantation de quelques aires de jeux supplémentaires ; aménagement d'un espace délaissé du pied de la Tour Kennedy ; création d'un jardin pouvant à la fois faire office de chantier école, de jardins familiaux et de jardin collectif ; réimplantation d'un parc de poubelles neuves et poursuite des actions visant à sensibiliser à la propreté et au respect du cadre de vie)

Afin de désenclaver le quartier des Oliveaux, et de conforter tout le centre du quartier et donc ses commerces, il est essentiel qu'une liaison viaire soit établie entre la future LINO et le quartier. Les espaces aux abords de cette nouvelle voie devront faire l'objet d'une attention particulière puisque ce sera la nouvelle entrée la plus importante du quartier.

## Questionner l'état du bâti et du peuplement en vue de renforcer l'attractivité du quartier

Les logements ont fait l'objet d'une rénovation à la fin des années 1990, début des années 2000.

D'un point de vue énergétique, ils se situent en Classe « C ».

Certaines tours cependant, subissent une dégradation au niveau du « Clos couvert ».

Au-delà de l'état du Bâti, il conviendra de questionner précisément –en concertation étroite avec le Bailleur- la situation du peuplement de ces tours, les dysfonctionnements qui se posent.

L'objectif étant d'opter pour la meilleure solution possible entre la démolition, la rénovation avec résidentialisation et réservation d'une partie des logements à un public étudiant.

## Renforcer la cohérence du centre du Quartier

Le Quartier des Oliveaux attend depuis l'origine, un raccordement à l'Est de son territoire. Le projet de la LINO, attendu et retardé depuis des années, est vital pour le quartier. La population est mobile, le taux de motorisation s'établit à 70%, les salariés qui y résident sont nombreux à exercer des professions liées aux déplacements.

Deux études principalement (Ad'Auc 2007 et PIVADIS 2012) ont déterminé des pistes quant à l'évolution du Centre de Quartier, la reconfiguration du Centre Commercial ainsi que de la Place avec un raccordement à la future LINO par la création d'un Boulevard Urbain. Le percement d'une « barre d'immeuble » étant réalisé pour ce faire.

Ces deux études, sur certains aspects, réalisent des constats différents :

L'étude de marché, postérieure, dresse peu de perspectives favorables à l'extension de l'activité commerciale proposée dans un scénario de l'Etude Urbaine.

Le projet, dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain devra s'attacher aux priorités suivantes :

- Embellir la Place, la rendre plus visible, envisager un contour piéton de la Tour Kennedy.
- Réaliser un dimensionnement précis du Centre Commercial. Permettre aux habitants les plus proches de disposer de l'essentiel et parallèlement éviter l'existence de cellules commerciales vides faute de viabilité financière.
- Etudier la pertinence d'une petite zone d'activité commerciale et/ou artisanale en bordure de quartier et de la LINO avec un lien piéton pour les habitants.
- Garantir la sécurité au plan de la circulation routière en limitant la vitesse et le bruit des accès créés.

## Développer un atout fondamental : la proximité immédiate du C.H.R.U. et de la ZAC Eurasanté.

La Ville de Loos constitue une des principales - peut-être la première - ville d'accueil des agents du CHR.

Le quartier des Oliveaux en compte également. La présence réelle et souhaitée de ces agents compose un facteur de stabilité pour le quartier.

L'avantage des Oliveaux est constitué par la proximité immédiate –moins de 2 Kms à vol d'oiseau- de ce pôle de plus de 10 000 salariés et de quelques milliers d'étudiants.

S'il ne s'agit pas, bien entendu, de transformer le quartier en une sorte de « Cité Minière » réservée aux salariés du CHR, l'idée à développer dans le cadre du projet ANRU peut se définir sur les points suivants :

- Faciliter l'accès des agents qui n'y habitent pas.
  - Attirer les étudiants du pôle Santé/Social.
  - Comment y parvenir :
  - Créer un cheminement piéton et cycliste, direct et sécurisé entre le quartier et le C.H.R.U.
  - Créer un lien Vélib/Métro pour faciliter la mobilité des habitants.
  - Prioriser l'accueil d'étudiants sur certaines tours, avec l'objectif complémentaire de participer à l'évolution du peuplement de celles-ci.
- **La ville accessible (volet mobilité et offre de services)**

## Améliorer l'accès aux services publics de proximité, et développement de l'offre de services

Les locaux existants doivent être rénovés, ou agrandis, afin là aussi d'améliorer l'accueil des usagers :

> La Cité des Enfants (comprenant une crèche, une halte garderie, un relais assistante maternelle, des services de la PMI, ...) avec notamment une possibilité d'agrandissement sur un terrain voisin délaissé à ce

jour

- > Possibilité d'optimiser des salles de l'antenne Mairie des Oliveaux en utilisant au mieux les salles existantes, et en y invitant de nouveaux services, notamment sur les dispositifs et services liés à la recherche d'emploi
- > Création d'une ludothèque dans le prolongement des actions familiales déjà réalisées dans les secteurs de la petite enfance et de la réussite éducative
- > Garantir la tranquillité publique dans tous les quartiers de Loos
- > Démocratiser l'accès des plus fragiles à la culture

### **3° Le protocole de préfiguration : préalable à la réussite du PNRU**

Le protocole de préfiguration doit permettre d'arrêter un projet urbain dont la faisabilité a été expertisée et d'apporter les moyens nécessaires à la réalisation des études et de l'ingénierie indispensables à l'élaboration de ce programme urbain.

Son contenu veillera à déterminer le programme de travail, la « feuille de route », en vue de l'élaboration de la convention de renouvellement urbain de la Ville de Loos et le financement de l'ingénierie de projet et des études préalables.

Ce protocole permettra d'arrêter un projet urbain, de déterminer les conditions de mise en œuvre opérationnelle et d'aboutir à la concrétisation d'une convention mettant en œuvre un programme arrêté.

Il permettra également d'actualiser les études qui ont déjà été réalisées sur le quartier : PIVADIS 2012, Ad'Auc 2007, Pattou 2001 et les données de l'Agence de Développement et d'urbanisme de Lille.

La liste des études inscrites dans le protocole est détaillée ci-après. Elle précise notamment les études réalisées à l'échelle du territoire métropolitain et portées par la MEL, les études réalisées sur plusieurs sites et portées par la MEL (mutualisation), les études réalisées à l'échelle du site et portées par la MEL, la Ville de Loos et les bailleurs.

#### **Liste des études à envisager pour définir le projet PNRU**

**Premier temps : second semestre 2015**

#### **MODES OPÉRATOIRES**

ÉTUDES À REALISER	Échelle de réflexion	Partenaires concernés	Besoin externalisation	Proposition de MOA	Coût
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONSOLIDATION D'UN DIAGNOSTIC HABITAT</b> Analyse fine des caractéristiques et du fonctionnement du parc de LLS du quartier à partir des données disponibles chez les bailleurs, à la MEL et à la Ville outils d'aide à la décision pour construire la stratégie de peuplement pour le quartier</li> </ul>	locale	Vilogia, Ville, MEL, Partenord	NON	MEL(Habitation?/PDV?)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PEUPLEMENT ET CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE DE PEUPLEMENT POUR LE QUARTIER</b> Analyse des dynamiques de peuplement en cours sur le quartier, mise en place d'une stratégie de long terme pour rééquilibrer le peuplement du quartier, mesure de l'impact du projet sur la stratégie de peuplement Installation du Groupe de Suivi du Peuplement</li> </ul>	locale	Partenord, Vilogia, Ville, MEL,	NON	MEL(Habitation?/PDV?)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DIAGNOSTIC DE SURETÉ ET SÉCURITÉ</b></li> </ul>	locale	Partenord, Vilogia, Ville, MEL, DDSP	NON	Ville, MEL?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ÉTUDE DE COMMUNICATION CONCERTATION (YC GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ)</b></li> </ul>	locale	Vilogia, Ville, MEL...	NON	Ville	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Étude de faisabilité pour la création d'une maison de santé</b></li> </ul>	locale	Ville, CCAS, ARS	OUI	Ville	

**MODES OPÉRATOIRES**

ÉTUDES À REALISER	Échelle de réflexion	Partenaires concernés	Besoin externalisation	Proposition de MOA	Coût
<ul style="list-style-type: none"> <li>RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ HABITAT (reconstitution, potentiels de diversification)  consolidation des différents diagnostics existants et construction du futur programme habitat du quartier (au regard de l'équilibre de peuplement recherché sur le quartier, de l'équilibre à rechercher à l'échelle de la Ville (prise en compte des autres programmes en cours), au regard de la stratégie métropolitaine d'équilibre territoriale, et au regard des directives nationales)</li> </ul>	locale	Partenord, MEL, Ville	OUI	MEL Habitat	
<ul style="list-style-type: none"> <li>ÉTUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET ÉNERGETIQUE DU PARC DE LOGEMENT SOCIAL DU QUARTIER</li> </ul>	locale	Partenord Habitat	OUI	Partenord Habitat	
<ul style="list-style-type: none"> <li>ÉTUDE SUR LA QUESTION DE L'EMPLOI SUR LE QUARTIER : besoin de structure de proximité ?</li> </ul>	locale	Ville, Pôle Emploi, MEL DEV ECO	OUI	Ville	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur les équipements du quartier des Oliveaux : état des lieux, programmation et diagnostic énergétique</li> </ul>	locale	Ville, MEL	OUI	Ville	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur la dynamique associative et la citoyenneté : diagnostic, préconisations</li> </ul>	locale	Ville	OUI	Ville	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de diagnostic Réseau de Chaleur et potentiel énergies renouvelables</li> </ul>	locale	Partenord Habitat, MEL, Ville	OUI	Ville	
<ul style="list-style-type: none"> <li>ÉTUDE DE SURETÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE</li> </ul>	locale	Partenord, Vilogia, Ville, MEL, DDSP	NON	Ville, MEL?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition de la stratégie et de l'ambition du projet de façon transversale SUR LES DEUX QUARTIERS :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; prise en compte de l'ensemble des dimensions du projet (synthèse des études réalisées par ailleurs ou approfondissement à réaliser) : étude urbaine, étude habitat/peuplement, étude GUP, mobilité et transports, plan de déplacements et stationnement, équipements, sécurité, développement économique et commerces, développement durable ...</li> <li>&gt; réalisation d'une étude commerciale approfondie, prenant en compte l'étude PIVADIS, avec la construction d'une stratégie globale de quartier ; appui au montage opérationnel du projet commercial : à confirmer dans le cadre de cette étude</li> <li>&gt; définition des enjeux du projet au regard des stratégies métropolitaines (cohérence entre les enjeux locaux et enjeux métropolitains) notamment habitat et développement éco</li> <li>&gt; organisation du phasage opérationnel pour aboutir à la stratégie à 15 ans et identification du 1er extrait opérationnel à conventionner avec l'ANRU</li> <li>&gt; définition des conditions de mise en oeuvre du projet : identification des procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet et préparation au conventionnement avec l'ANRU</li> </ul> </li> </ul>	locale	Vilogia, MEL, Ville	OUI	MEL PDV? Ville?	

**Délibération du Conseil municipal de LOOS  
Séance du 11 décembre 2014 à 17h**

Délibération n°2014-12-11-13  
Commission vivre ensemble – solidarité - seniors du 26 novembre 2014  
Commission démocratie partagée du 26 novembre 2014

Conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
35	33	2	0

**CREATION DE CONSEILS CITOYENS**

*Madame SERRURE expose ce qui suit:*

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 consacre dans l'article 1er le principe de co-construction. Il se concrétise par la mise en place des conseils citoyens (article 7 de la loi). Par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent en effet les partenaires essentiels de la politique de la ville.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la création de conseils citoyens afin d'intégrer pleinement les quartiers prioritaires définis par l'État, à savoir le quartier des Oliveaux, le quartier Kiener-Clémenceau et l'Épi de Soif, dans la mise en œuvre des politiques de la ville.

La mise en place des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires permettra « de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

Les missions, l'organisation et le fonctionnement des conseils citoyens seront détaillés ultérieurement. Ces modalités veilleront à respecter le cadre de référence accompagnant la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Une charte de fonctionnement sera élaborée par la suite.

La présente délibération pourra être précisée à la suite du lancement des conseils citoyens.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à procéder à la création de conseils citoyens dans les quartiers retenus au titre de la politique de la ville.

**Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré :**  
**AUTORISE** le Maire à procéder à la création de conseils citoyens dans les quartiers retenus au titre de la politique de la ville.

**Adopté à l'unanimité**

Date d'envoi en préfecture :  
date d'acquittement :  
date d'affichage :



Pour extrait conforme  
Le maire  
Anne VOITURIEZ

jusqu'à la phase APD (toutes MOA)



• Mission d'urbanisme conseil et mise à jour du plan de référence	locale	Vilogia, MEL, Ville	OUI	MEL PDV? Ville?
• ÉTUDE TRAME VERTE/BLEUE : échelle plus large que le quartier	locale	MEL, Ville	OUI	Ville?

**Troisième temps : deuxième semestre 2016**

**MODES OPÉRATOIRES**

ÉTUDES À REALISER	Echelle de réflexion	partenaires concernés	besoin externalisation	proposition de MOA	coût
• ETUDE FONCIERE GENERALE réalisation des relevés de géomètre et des plans topographique stabilisation d'une stratégie de maîtrise foncière	locale	Vilogia, Ville, MEL	OUI	MEL (RU? Foncier?)	
• ETUDE DE MAITRISE ŒUVRE DES ESPACES PUBLICS DEFINITION DU PLAN D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS production des plans PRO, organisation et suivi des travaux d'espaces publics maîtriser le plan des réseaux et anticiper les futures interventions des concessionnaires en fonction du projet	locale	MEL	OUI	MEL RU	
• ETUDE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LE QUARTIER	locale	MEL	?	MEL Aménagement Numérique	

## PARTIE 3 : Les conditions de réussite du projet

# Mobiliser et s'engager

### 3.1. La participation des habitants : une priorité transversale

L'échelle de la commune semble être le meilleur niveau pour travailler l'implication des habitants, décroiser les compétences, et travailler en transversalité. Pourtant, les acteurs politiques et institutionnels de nos quartiers constatent les difficultés de mobilisation des habitants au sein de leurs instances participatives (comités de quartier, réunions de locataires,...).

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit d'accorder une place centrale aux habitants et aux acteurs locaux. S'il apparaît essentiel de construire l'avenir d'un quartier avec ses habitants et ses forces vives, intégrer le citoyen dans le processus décisionnel constitue un enjeu majeur en termes d'information, de pédagogie et de formation.

Penser la ville pour et avec ceux qui la vivent doit dépasser les simples doléances pour engager des projets qui animent le sentiment d'un destin collectif.

■ **Conforter le lien social et l'implication des Loossois au sein des comités de quartier**

Depuis juin 2014, la Ville de Loos s'est dotée d'outils et d'instances de dialogue pour renforcer l'implication des habitants au sein de la vie de la commune. Pour ouvrir des espaces de réflexions et favoriser la concertation des Loossois et l'équipe municipale, la Ville a créé les comités de quartier.

Créés par délibération municipale en avril 2014, ils sont les relais privilégiés entre la population et le Conseil Municipal. Lieux d'expression libre et ouverts à tous les Loossois, les comités de quartier offrent, par nature, une place très importante aux habitants.

Ils visent à susciter un dialogue permanent entre les différents acteurs du quartier (élus, riverains) et de faire remonter les attentes, inquiétudes et projets au niveau du Conseil Municipal. Ils permettent de créer du lien entre habitants et voisins pour travailler au mieux vivre ensemble.

Les comités de quartier prennent leur place dans la réflexion sur le PNRU et sont mobilisés dans la définition des attentes des habitants.

■ **Renforcer la participation citoyenne dans les quartiers et associer davantage les habitants aux contrats de ville à travers l'installation d'un conseil citoyen**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 consacre dans l'article 1er le principe de co-construction. Il se concrétise par la mise en place des conseils citoyens (article 7 de la loi). Par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent en effet les partenaires essentiels de la politique de la ville.

Le Conseil municipal a acté le 11 décembre 2014 la création de conseils citoyens dans les quartiers retenus au titre de la politique de la ville, afin d'intégrer pleinement les quartiers prioritaires définis par l'État et « de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

Les missions, l'organisation et le fonctionnement des conseils citoyens sont en cours de définition. Ces modalités veilleront à respecter le cadre de référence accompagnant la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Une charte de fonctionnement sera élaborée par la suite.

# Le 10 mars, avec les habitants des Oliveaux, on redessinera le quartier

Le quartier des Oliveaux était déjà classé en zone urbaine sensible. Avec la refonte de la politique de la ville le voilà devenu quartier d'intérêt national. La ville organise une réunion publique avec les habitants.

PAR CHARLE MOCELLIN  
lambertart@lavoxdunord.fr

**LOOS.** En présentant le dossier lors du conseil municipal, Anne Volturiez a parlé de « virage urbain historique ».

Concrètement, cela veut dire que le quartier des Oliveaux va bénéficier d'une rénovation urbaine d'ampleur. Une véritable révolution au vu des moyens qui vont être mobilisés. Sachant que les 200 quartiers choisis auront cinq milliards d'euros à se partager, on ne connaît pas pour l'instant le montant de l'enveloppe qui sera dévolue aux Oliveaux via ce nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Rien de plus logique, le montage de ce dossier est en cours avec un calendrier qui entre dans le vif du sujet : le 30 juin, la ville de Loos devra définir un « protocole de préfiguration ». A savoir présenter les grandes lignes des changements qui vont intervenir dans les années à venir. Une période qui va

largement dépasser la mandature actuelle. Le dossier final sera présenté fin 2016. Le financement court sur dix ans.

**« Désenclavement du quartier, amélioration de la circulation, nouveaux commerces, mixité sociale... »**

Des pistes sont déjà lancées, comme le désenclavement du quartier afin de le relier à la ville. Une modification de la voirie qui s'accompagnera d'une amélioration de la circulation à l'intérieur du quartier.

Mais le vaste projet vise aussi un retour à la mixité sociale dans un secteur précisément élu parce que les difficultés sociales y sont les plus grandes. Il sera aussi question d'y faire venir de nouveaux commerces, de rénover les équipements publics, voire de les transformer... Bref, « d'établir un projet urbain social et économique

solide, pragmatique et ambitieux », a signalé la maire de Loos. L'objectif étant d'obtenir le meilleur financement possible de l'État, puisque la magie de l'ANRU, c'est que la mise de l'état permet de débloquent autant de financement complémentaire.

Des sujets qui concernent au premier chef les habitants d'un quartier dont la population représente un bon tiers des Loosois. Mardi, à 18 h, ils pourront participer à une réunion publique au restaurant scolaire des Oliveaux. ■

## RÉNOVATIONS, DÉJÀ...

Construit à la fin des années 60, le quartier des Oliveaux (7 200 habitants en 2006), classé en zone sensible (ZUS), a fait l'objet de rénovations en 1995. La tour Kennedy et ses 28 étages en avaient bénéficié. Une antenne de la mairie avait été créée ainsi qu'un centre commercial. En 2010, des chantiers écoles avaient été organisés autour des entrées d'immeubles.



■ **Développer les instances de mobilisation des citoyens et les outils de dialogue existants**

Le rôle des outils de participation et d'association des habitants existants doit être réaffirmé et réexpliqué au sein des instances de participation.

- **Le Fonds de Participation des Habitants**

Le Fonds de Participation des Habitants est alimenté par la Région Nord-Pas-de-Calais et la ville de Loos. Il existe depuis près de 10 ans sur Loos, et permet chaque année de financer une trentaine de projets élaborés par des habitants.

Le fonctionnement de ce fonds est simple : lorsqu'un Loossois a envie d'organiser un événement pour son quartier (une kermesse, un goûter, une sortie familiale, ...), il suffit de contacter l'un des points relais FPH (Les points relais FPH sont : le service contrat de ville, en Mairie ; l'antenne Mairie des Oliveaux ; le centre social Arago ; l'Espace Mosaïque ; l'Observatoire de la Vie Quotidienne des Oliveaux et l'AREFEP). et de remplir une fiche projet (qui ne compte que deux pages). Ensuite, il faut présenter ce projet au comité de gestion du FPH, composé en majorité d'habitants. Celui-ci décide alors d'octroyer (ou pas) une subvention de 800 € maximum pour permettre de réaliser ce projet.

Ces démarches se déroulent dans une atmosphère conviviale et contribuent à renforcer les liens entre voisins.

- **Le Fonds de Travaux Urbains**

Le Fonds de Travaux Urbains permet aux habitants de réaliser des aménagements de quartier afin d'améliorer le cadre de vie et de promouvoir la responsabilité de chaque habitant.

C'est un enveloppe financière allouée par la Région et par la Ville (50/50) qui permet aux habitants d'améliorer leur cadre de vie par la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune, pour un montant maximal de 4500 euros hors-taxé par projet.

- **Les diagnostics en marchant**

Dans le cadre de la politique de la ville et de la gestion urbaine de proximité, la ville a créé l'Observatoire de la Vie Quotidienne qui vise à favoriser la concertation avec la population pour résoudre les problèmes quotidiens dans le quartier des Oliveaux, et à Clémenceau, Schuman, Kiener et l'Epi de Soil. Dans ce contexte, les « diagnostics en marchant » sont organisés par l'observatoire pour cerner les demandes des habitants.

Le principe est simple : une fois tous les deux ans (par secteur), les habitants ont rendez-vous au pied de leurs immeubles, au coin de leur rue, et les habitants présents peuvent échanger avec les élus, les services municipaux, les bailleurs sociaux ... L'objectif est d'éviter le mode « réunion », qui effraie parfois certains habitants, qui ne se déplaceraient pas dans un cadre trop protocolaire. Le sens du dialogue prévaut généralement dans ce genre de réunions.

D'abord, nous organisons dans chacun de nos quartiers des diagnostics en marchant, tous les deux ans. Des élus, des techniciens de la ville et des bailleurs donnent rendez-vous aux habitants au coin de la rue, et nous constatons de visu, avec eux, les dysfonctionnements qu'ils peuvent rencontrer. Le secteur des Oliveaux est par exemple divisé en 8 ; Schuman, Kiener et Clémenceau font l'objet d'une réunion. Il reste à lancer ce dispositif à l'Epi de Soil.

- **Le Conseil municipal des Enfants**

Depuis 1999, un Conseil municipal d'enfants existe à Loos. Il a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie communale. Le CME mène régulièrement des actions en lien avec le développement durable : visite dans les résidences de personnes âgées pour la fête des grands-mères, visites d'enfants malades, dessins des autocollants stop pub, action « courtoisie sur la route ».

- **Le comité des sages** qui permet d'orienter les actions de loisirs à destination des seniors.
- **Soutenir les associations et expériences participatives pour mobiliser les habitants**

## **3.2. L'organisation de la gouvernance et du pilotage**

Le projet de cohésion sociale et territoriale 2015 – 2020 de la Ville de Loos s'attache à articuler les dimensions sociales, urbaines et économiques, en repositionnant le citoyen au centre du processus décisionnel. De ce projet doit naître un équilibre collectif qui tend au dialogue et à la mixité.

Au regard de cette stratégie, la Ville de Loos souhaite améliorer la transversalité qui s'impose à un projet pluridisciplinaire et multipartenarial.

Afin d'optimiser et de coordonner le déploiement de moyens spécifiques ou de droit commun, d'améliorer la gouvernance entre les partenaires institutionnels et de renforcer l'efficacité, la lisibilité et la pertinence de l'action publique aux yeux des habitants des quartiers prioritaires, la Ville de Loos doit pouvoir s'appuyer sur une organisation et un pilotage spécifique.

Au vu des enjeux du projet, le pilotage établi avec le Service politique de la Ville de la MEL sera poursuivi et renforcé.

Les instances politiques et techniques ayant présidé à l'élaboration de ce projet seront maintenues tout au long de la période 2015 – 2020. Elles travailleront en lien avec les instances mises en place à l'échelle de l'agglomération.

La bonne gouvernance du projet reposera pendant toute sa durée sur le maillage des instances de travail dédiées à la politique de la Ville aux différentes échelles de territoire (MEL, Ville, quartiers), avec les autres instances de pilotage propres aux politiques de droit commun de manière à renforcer la mobilisation des politiques de droit commun et à celles relatives à la démocratie participative (le conseil citoyen et les comités de quartier).

## ■ **Les instances de pilotage politique**

- **Le Comité de pilotage stratégique partenarial du contrat de ville et de l'ANRU**

Il est présidé par le Maire de Loos et par le Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge de la Politique de la Ville.

Il réunit l'ensemble des partenaires concernés par le projet loossois inscrit dans le contrat de ville : la Métropole Européenne de Lille, l'Etat, la Région, le Département, la CAF, l'ARS, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts et autres acteurs associés.

Il se réunit au minimum une fois par an.

Il permet d'assurer le pilotage stratégique du projet et les validations politique et institutionnelle inhérentes au montage, au suivi et à l'évaluation du projet. Les décisions qu'il rend sont en pleine cohérence et s'articulent avec les décisions prises dans le cadre des instances décisionnelles métropolitaines du contrat de ville (comité intercommunal et comité partenarial).

- **Le Comité de pilotage politique restreint du contrat de ville**

Le maire préside le comité de Pilotage politique du Contrat de Ville à l'échelle du territoire. Par délégation de celui-ci, huit adjoints assurent le pilotage des actions qui entrent dans leur délégation respective.

Ce Comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

D'abord,

→ pour établir le bilan du Contrat de Ville et de la programmation (N -1) et évaluer les impacts produits par les dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville quels qu'ils soient.

→ pour préparer la programmation (N+1) et confirmer ou compléter les priorités du Contrat dans chaque thématique et à l'échelle des quartiers

→ pour veiller à la mise en cohérence des calendriers de la programmation du Contrat de Ville avec celles mises en place dans le cadre des politiques municipales dites de droit commun afin de renforcer la complémentarité des actions proposées.

Ensuite, pour valider la programmation du Contrat de Ville (N+1).

Cette instance politique travaillera en lien avec les instances mises en place dans le cadre de projets concourant aux objectifs du Contrat de Ville (Projets urbains et économiques, Projet Éducatif Global...)

- **Le Comité de pilotage politique élargi du contrat de ville**

Il est présidé par le maire ou un adjoint délégué. Il permet de réunir le comité de pilotage politique restreint et les acteurs locaux du projet de cohésion sociale et territoriale.

Cette instance politique intégrera des représentants du conseil Citoyen en son sein.

Cette instance politique travaille en lien avec les instances mises en place dans le cadre de projets concourant aux objectifs du Contrat de Ville.

- **Le Conseil consultatif de la Réussite Éducative**
- **Le Comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial**

## ■ **L'organisation opérationnelle du pilotage**

- **L'animation politique et technique par groupe de travail**

Une animation opérationnelle plus spécifique est mise en place et s'organise autour de groupes de travail thématique ou territoriale.

Les huit adjoints président ces groupes de travail en fonction de leur délégation.

Ces groupes de travail ont la mission de s'assurer de la mise en œuvre du projet inscrit dans le contrat de ville.

Pour cela, dans ses groupes de travail, chaque partenaire associé au projet s'attache à mobiliser le droit commun de son institution et/ou structure et à déployer les outils et moyens dont il dispose au service du projet de la Ville de Loos afin d'atteindre les enjeux et les objectifs du projet.

Les groupes de travail sont créés pour la durée du contrat mais sont dotés d'une feuille de route annuelle établie en fonction des priorités identifiées par la Ville et les partenaires. La feuille de route fait l'objet d'une validation par les instances décisionnelles de pilotage du projet.

La MEL appuie l'animation technique de ces groupes de travail.

- **Le comité technique partenarial local « Contrat de ville »**

Il a pour vocation première de préparer les décisions du comité de pilotage mais peut être également réuni de façon plus régulière en fonction des différents temps du projet et/ou des sujets d'actualités à traiter. Les techniciens de chaque institution ou les différents acteurs du projet sont présents à ce comité technique qui est co-présidé et co-animé par le Directeur général ou le chef de service des politiques de la ville, éducatives et environnementales et le Responsable du Service Politique de la Ville de la MEL.

- **La mobilisation des partenaires**

**DIRECTION DE  
PROJET COHÉSION  
SOCIALE ET  
TERRITORIALE**

**Ville de Loos**

Le service des politiques de la ville, éducatives et environnementales coordonne les services thématiques concernés :

- Développement économique et emploi
- Éducation, Enfance et Petite Enfance
- Animation-Jeunesse
- Urbanisme
- Services techniques (bâtiments publics et voiries)
- Logement et habitat
- CCAS
- Culture

**Métropole Européenne de Lille**

Le service Politique de la Ville coordonne les services de la MEL concernés :

- Habitat
- Urbanisme et Aménagement
- Développement économique et emploi
- Mobilité
- Transports
- Culture
- Sports

**État**

- DDCS
- DDTM
- DIRECCTE
- Education Nationale
- Police Nationale
- Justice

**Autres partenaires**

- Région
- Département
- Agence Régionale de Santé
- Pôle Emploi
- Caisse des Dépôts
- Caisse Allocations Familiales
- Caisse Primaire Assurance Maladie
- Partenord, Vilogia ...

■ **L'ingénierie de la Politique de la Ville**

Pour répondre aux ambitions de ce nouveau projet de cohésion sociale et territoriale, la Ville de Loos a déployé une nouvelle équipe technique :

- un chef de service des politiques de la ville, éducatives et environnementales qui coordonne les missions d'une équipe de pilotage du :
- chef de projet politique de la ville – démocratie participative – développement durable
- chef de projet sur le volet urbain – Direction de projet PRU
- chef de projet sur le volet éducatif – Projet Éducatif Global

Cette ingénierie est garante de la mise en œuvre et du suivi du projet défini dans les termes de la présente convention territoriale et s'assure de sa pleine cohérence avec le projet métropolitain inscrit dans le contrat de ville et du respect de la stratégie du projet de développement de la Ville.

De manière fonctionnelle, cette ingénierie est rattachée au Directeur général des services et du Directeur Général adjoint et travaille sous le pilotage politique du maire de la ville et des différents élus en charge des thématiques multiples présentes dans le contrat de ville.

Une équipe opérationnelle vient appuyer et décliner les missions du contrat de ville :

- un assistant de service
- un coordinateur de réussite éducative
- un coordinateur Contrat local d'accompagnement scolaire
- un agent de développement Secteur Clémenceau
- un agent de développement Secteur Oliveaux

- **La Ville de Loos mobilise également une équipe projet élargie sur chacune des thématiques**



## **du projet de cohésion sociale et territoriale**

Volet urbain : le chef des services techniques et le chef de service urbanisme

Volet social et santé : le directeur du CCAS, le coordinateur de Contrat local de santé et le coordinateur de l'Atelier Santé Ville

Volet jeunesse – animation : le chef de service animation-jeunesse

Volet économique : le chef du service économique

Volet prévention – sécurité : le chef de service prévention coordinateur de Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et le chef de service de la police municipale

Volet culture : le chef du service culture

### ■ **Le partenariat avec la MEL**

La Politique de la Ville est un élément fort de la stratégie municipale. Le partenariat avec la MEL se voit renforcé avec la réforme de la politique de la ville (Loi du 21 février 2014).

La conduite opérationnelle de ce co-pilotage pourra être définie ultérieurement. Cette interface devra garantir la transversalité entre l'ensemble des sujets portés par le projet de cohésion sociale et territoriale et assurer une cohérence de la politique locale au regard des objectifs du Contrat de Ville.

### ■ **La conduite du projet : suivi, observation, évaluation du projet**

Le suivi, l'observation et l'évaluation du projet, éléments indispensables de la conduite du projet seront détaillés de manière complémentaire au projet de cohésion sociale et territoriale.